

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Soixante-cinquième session du Comité permanent
Genève (Suisse), 7 – 11 juillet 2014

Interprétation et application de la Convention

Commerce d'espèces et conservation

Éléphants

PLANS D'ACTION NATIONAUX POUR L'IVOIRE

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.
2. À sa 63^e session (Bangkok, mars 2013), le Comité permanent a demandé au Secrétariat de faire tout ce qu'il pourrait durant la 16^e session de la Conférence des Parties (CoP16, Bangkok, 2013) pour aider huit Parties¹ auxquelles le Comité avait adressé des recommandations relatives à leur application des dispositions CITES portant sur le contrôle du commerce de l'ivoire et leur demander d'élaborer des plans d'action nationaux pour l'ivoire (PANI).
3. Donnant suite à cette demande, le Secrétariat a travaillé en collaboration étroite avec les représentants des huit Parties, en marge de la CoP16. À sa 64^e session (Bangkok, mars 2013), le Comité permanent a adressé, aux huit Parties et au Secrétariat, des recommandations sur l'élaboration et la mise en œuvre des PANI, comme suit²:
 - a) *La Chine, le Kenya, la Malaisie, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie, la Thaïlande et le Viet Nam devraient finaliser leur plan d'action national pour l'ivoire, comportant un calendrier et des étapes, et le soumettre au Secrétariat d'ici au 15 mai 2013.*
 - b) *Le Secrétariat communique au Comité permanent les plans d'action nationaux pour l'ivoire qu'il aura reçus et informe le Président du Comité permanent si l'une des Parties mentionnées ci-dessus omet de présenter son plan dans les délais précités.*
 - c) *Les huit Parties sont priées de prendre des mesures d'urgence pour mettre en œuvre leur plan d'action national pour l'ivoire entre la 64^e et la 65^e session du Comité permanent.*
 - d) *Les huit Parties doivent tenir le Secrétariat informé par voie électronique des progrès accomplis par rapport au calendrier et aux étapes prévus.*
 - e) *Le Secrétariat suit les progrès réalisés et tient le Comité permanent informé par voie électronique entre les sessions. Si demande lui en est faite, le Secrétariat conseille les Parties concernées sur la mise en œuvre de leur plan d'action national. En fonction des progrès réalisés dans la mise en œuvre, le Secrétariat peut entreprendre des missions dans un ou plusieurs États parties mentionnés au paragraphe a) ci-dessus, sous réserve d'avoir été invité par ces Parties et qu'un financement externe soit disponible.*

¹ Le Kenya, l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie ont été identifiés comme pays d'origine de l'ivoire illégal d'éléphant; la Malaisie, les Philippines et le Viet Nam comme pays de transit pour cet ivoire; et la Chine et la Thaïlande comme pays de destination. En outre, la RAS de Hong Kong est considérée comme un important lieu de transit.

² <http://www.cites.org/sites/default/files/fra/com/sc/64/F-SC64-02.pdf>

- f) *Les huit Parties sont priées de soumettre des rapports sur les progrès de la mise en œuvre de leur plan d'action national pour l'ivoire dans les mêmes délais que pour la soumission de tout document à la 65^e session du Comité permanent.*
- g) *Le Secrétariat évalue les rapports soumis conformément à la recommandation formulée au paragraphe e) ci-dessus et communique ses conclusions et recommandations à la 65^e session du Comité permanent f)³.*
4. Les huit Parties ont dûment élaboré et soumis leurs PANI au Secrétariat, conformément aux recommandations adoptées à la 64^e session du Comité permanent, témoignant ainsi d'un engagement ferme à prendre des mesures immédiates et décisives pour lutter contre le commerce illégal de l'ivoire d'éléphant.
 5. Conformément aux dispositions de la recommandation b), le Secrétariat a transmis les PANI au Comité permanent, par voie électronique.
 6. Le Secrétariat a également communiqué les PANI aux huit Parties les ayant préparés afin qu'elles puissent déterminer des possibilités de collaborer à la mise en œuvre dans le cadre de la coopération régionale, sous-régionale et internationale. Simultanément, pour faciliter cette collaboration, le Secrétariat a compilé une liste de points focaux pour les PANI qu'il a transmise aux huit Parties.
 7. En vue de soutenir la mise en œuvre effective des PANI, le Secrétariat a écrit aux huit Parties, en mai, juin et octobre 2013, pour leur rappeler les recommandations de la 64^e session du Comité permanent et les inviter à soumettre au Secrétariat leurs rapports sur les progrès accomplis concernant le calendrier et les étapes clés pour que le Secrétariat puisse faire un suivi des progrès et tenir le Comité permanent informé dans la période intersessions, conformément aux dispositions de la recommandation e).
 8. Par ailleurs, le Secrétariat a également envoyé des commentaires sur certains PANI, notamment sur des questions de fond que les Parties concernées pouvaient envisager d'intégrer dans leurs PANI ainsi que sur la structure et la présentation des plans eux-mêmes. Plusieurs Parties ont été encouragées à indiquer des étapes clés et des calendriers plus clairs dans leurs PANI. En réponse aux commentaires du Secrétariat, la Malaisie a soumis un PANI révisé en août 2013. La Thaïlande a été invitée à poursuivre la mise en œuvre de ses activités de renforcement des contrôles du commerce de l'ivoire, comme décrit dans l'annexe 6 du document SC63 Doc.18, et à en faire une partie intégrante de son PANI. Les commentaires envoyés par le Secrétariat à chaque Partie ont été communiqués au Comité permanent.
 9. Les huit Parties ont dûment préparé et soumis au Secrétariat des rapports sur les progrès de la mise en œuvre de leurs PANI. Ces rapports n'ont pas tous le même degré de précision et la fréquence avec laquelle ils ont été soumis est variable, ce qui reflète en partie les étapes et les calendriers différents établis dans chaque plan. Le Secrétariat apprécie les efforts déployés par toutes les Parties concernées pour fournir leurs rapports sur la mise en œuvre, conformément aux dispositions de la recommandation f) et souhaite saisir cette occasion pour les en remercier. Dans la période intersessions, le Secrétariat a tenu le Comité permanent informé, par voie électronique, conformément à la recommandation e), et a communiqué au Président du Comité permanent les rapports sur les progrès reçus des Parties en août 2013 et décembre 2013, pour communication aux membres du Comité permanent.
 10. Conformément aux dispositions de la recommandation g), le Secrétariat a réalisé une évaluation des rapports sur les progrès de la mise en œuvre des PANI. Cette évaluation est jointe en annexe au présent document. Elle comprend un résumé des activités menées par les Parties, selon la description qui en est faite par les Parties, dans leurs rapports. Le Secrétariat a évalué l'information transmise par les Parties en fonction des étapes, calendriers ou objectifs précisés dans chaque PANI et a assigné à chaque action, une cote de progrès 'substantiellement réalisée', 'en bonne voie', 'difficile' ou 'peu claire'. Le Secrétariat souhaite observer qu'il fournit son évaluation au Comité permanent au moment où il la partage avec les Parties qui ont soumis leur PANI et que ces Parties n'ont pas encore eu l'occasion de réagir à l'évaluation du Secrétariat.
 11. Les rapports de situation reçus des huit Parties mettent en évidence une large panoplie de mesures et d'activités appliquées pour soutenir la mise en œuvre des PANI. L'évaluation réalisée par le Secrétariat indique que pour les neuf PANI (la Chine a communiqué deux PANI distincts: un pour la Chine et un autre

³ *Corrigé par le Secrétariat. Indiqué comme e) de façon erronée dans le document SC64 Doc. 2.*

pour Hong Kong, Chine), plus de 65% des actions (ou 80 sur 121) sont soit 'substantiellement réalisées' soit 'en bonne voie' de réalisation.

12. L'évaluation indique que la mise en œuvre des PANI, en soutien aux efforts de lutte contre le braconnage des éléphants et le commerce illégal de l'ivoire, a bien progressé. Il importe aussi de souligner les résultats concrets auxquels ces efforts améliorés aboutissent. Ainsi, en Afrique, en 2013, on observe une augmentation nette du nombre de saisies importantes d'ivoire ce qui permet de penser que depuis 12 mois, la lutte contre la fraude a été renforcée. Les conclusions d'ETIS, comme on le voit dans l'annexe 1 du document SC65 Doc. 42.1 sur la conservation des éléphants, l'abattage illégal et le commerce de l'ivoire, préparé pour la présente session, indiquent qu'en 2013, en Afrique, 80% des saisies importantes d'ivoire ont été faites soit au Kenya, soit en Ouganda, soit en République-Unie de Tanzanie: les trois pays africains qui ont été priés de prendre des mesures, de toute urgence, pour mettre en œuvre leurs PANI, entre la 64^e et la 65^e session du Comité permanent.
13. Le taux de braconnage des éléphants reste élevé et inquiétant. On peut déduire des données de MIKE, pour 2012 et 2013, que les tendances haussières agrégées du braconnage que connaît l'Afrique depuis le milieu des années 2000 semblent se stabiliser mais à des niveaux probablement non durables, entraînant un déclin continu du nombre d'éléphants d'Afrique. Selon les rapports de MIKE et d'ETIS, qui figurent dans l'annexe 1 du document SC65 Doc. 42.1, près des deux tiers des éléphants trouvés morts sur des sites MIKE, en 2013, auraient été abattus illégalement.
14. Le Secrétariat estime que les PANI ont considérablement amélioré les efforts de lutte contre le braconnage des éléphants et le commerce illégal de l'ivoire et qu'à la lumière des niveaux élevés du braconnage et des activités illégales, il est impératif que les huit Parties continuent d'appliquer leurs PANI entre la 65^e et la 66^e session du Comité permanent.

Recommandations

15. Le Secrétariat recommande que le Comité permanent:
 - a) prenne note de l'évaluation, par le Secrétariat, des rapports soumis par la Chine, le Kenya, la Malaisie, les Philippines, la Thaïlande, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie et le Viet Nam sur les progrès de la mise en œuvre de leurs PANI, figurant dans l'annexe;
 - b) encourage les huit Parties à revoir et, si nécessaire, réviser leurs PANI, y compris les étapes clés et les calendriers, en fonction de tout nouveau besoin identifié et de leurs propres évaluations de leurs progrès. À cet effet, les huit Parties sont aussi encouragées à tenir compte de l'évaluation du Secrétariat, en particulier des actions pour lesquelles les progrès sont considérés comme 'difficiles' ou 'peu clairs';
 - c) demande aux huit Parties de poursuivre la mise en œuvre de leurs PANI entre la 65^e et la 66^e session du Comité permanent, conformément aux étapes clés et calendriers figurant dans chaque PANI et en apportant toute révision à leurs PANI comme indiqué dans la recommandation b) ci-dessus;
 - d) demande aux huit Parties de faire rapport au Secrétariat, avant le 30 mai 2015, sur les autres mesures prises pour mettre en œuvre leurs PANI, dans la présentation utilisée par le Secrétariat pour l'évaluation des rapports sur les progrès figurant dans l'annexe, afin que le Secrétariat puisse mettre les rapports à la disposition du Comité permanent et communiquer toute recommandation qu'il pourrait faire, s'il y a lieu, à la 66^e session du Comité permanent; et
 - e) envisage de prendre toute autre décision, s'il y a lieu, après avoir pris note de l'évaluation, par le Secrétariat, des rapports soumis par les huit Parties sur les progrès de la mise en œuvre de leurs PANI et de toute réponse à ce sujet, apportée par ces Parties, à la 65^e session du Comité permanent.

Plans d'action nationaux pour l'ivoire

ÉVALUATION DES RAPPORTS SUR LES PROGRÈS

Le Secrétariat CITES a évalué les rapports sur les progrès de la mise en œuvre des plans d'action nationaux pour l'ivoire (PANI) soumis par les Parties, conformément aux dispositions de la recommandation g) sur les *Plans d'action nationaux pour l'ivoire* adoptée par le Comité permanent à sa 64^e session.

Le Secrétariat a évalué les progrès de chaque action figurant dans chaque PANI. Chacun des neuf plans (la Chine a communiqué deux PANI distincts: un pour la Chine et un autre pour Hong Kong, Chine) comprend des actions ciblées que les Parties ont entrepris de réaliser dans différentes catégories d'application (p. ex. lutte nationale contre la fraude, collaboration internationale, sensibilisation).

L'évaluation du Secrétariat examine dans quelle mesure les actions déterminées par les Parties dans leurs PANI ont été réalisées, comme indiqué par chaque Partie dans son rapport sur les progrès. Ainsi, l'évaluation des progrès s'appuie sur le fait qu'une Partie a ou non mis en œuvre les activités qu'elle s'est engagée à réaliser, plutôt que sur le bien-fondé ou la portée des actions elles-mêmes, ce qui n'était pas demandé dans les recommandations du Comité permanent.

L'information fournie dans les rapports sur les progrès et dans tout autre rapport communiqué au Secrétariat a été examinée et l'évaluation des progrès de chaque action s'est appuyée sur i) les progrès observés ou perçus par rapport à chaque étape clé, calendrier ou objectif pour cette action particulière et ii) les progrès observés ou perçus par rapport à l'intention de l'action elle-même. Dans trois cas le plan n'énumérait aucune action spécifique dans une catégorie d'application. Dans ces cas, la gamme des activités mises en œuvre a été évaluée par rapport à l'intention de la catégorie d'application plus générale et de chaque étape, calendrier ou objectif établi pour la catégorie.

Sur la base de cette évaluation, chaque action s'est ensuite vu assigner l'une des cotes de progrès suivante:

1. *Substantiellement réalisée* – la mise en œuvre a fait d'excellents progrès et les étapes clés et calendriers précisés ont été réalisés ou substantiellement réalisés;
2. *En bonne voie* – la mise en œuvre a fait de bons progrès et les étapes clés et calendriers précisés semblent être en bonne voie ou assez bonne voie de réalisation;
3. *Difficile* – la mise en œuvre a fait des progrès limités ou les progrès ont été entravés par des retards ou des difficultés et la réalisation des étapes clés et calendriers précisés semble improbable à moins que ces difficultés ne soient résolues;
4. *Peu claire* – il n'y a pas suffisamment d'informations pour conduire une évaluation des progrès ou des actions, et les étapes ne sont pas décrites de manière à permettre une évaluation des progrès.

La figure 1 contient un guide de la présentation de l'information dans le présent document. Tout en résumant les cotes de progrès, le document explique ce qui sous-tend les évaluations. Il comprend un résumé des progrès réalisés par rapport à chaque action décrite par les Parties dans leurs rapports, avec les commentaires du Secrétariat sur les progrès, qui ont permis d'attribuer les cotes de progrès. Une synthèse des conclusions du Secrétariat pour chaque plan est également incluse. Les Parties pourront compléter cette information à la présente session.

Enfin, il convient de noter que l'évaluation du Secrétariat se contente de comparer chaque plan à lui-même. Certes, l'évaluation a été réalisée de façon cohérente, mais cela ne signifie pas que les évaluations soient nécessairement directement comparables. L'ambition et la portée des actions varient considérablement d'un plan à l'autre. Il s'ensuit qu'une action ambitieuse, dans un plan où les progrès sont cotés 'en bonne voie' peut avoir suscité plus d'activité qu'une action moins ambitieuse, dans un plan différent, qui est cotée 'substantiellement réalisée'. La fréquence et la quantité des rapports fournis au Secrétariat ont aussi influencé l'exercice d'évaluation. Pour cette raison, il convient de ne pas comparer directement les évaluations des plans.

CHINE

Conclusions

Le PANI de la Chine compte 11 actions. Dans l'évaluation du Secrétariat, sept actions ont été cotées 'substantiellement réalisées', deux sont 'en bonne voie' de réalisation et deux sont cotées 'peu claires'.

L'évaluation positive reflète les efforts déployés par la Chine et son engagement à réaliser son PANI. Les progrès considérables réalisés en matière de mise en œuvre des actions, dans la catégorie de la collaboration internationale à la lutte contre la fraude, sont particulièrement remarquables. La Chine a adopté un rôle leader dans la mise au point et en œuvre de l'Opération COBRA II et continue de collaborer de façon étroite avec l'Équipe spéciale de l'Accord de Lusaka (LATF), entre autres, pour échanger des informations en appui aux enquêtes de suivi. Toute une gamme d'activités ont en outre été menées pour renforcer la collaboration avec les États de l'aire de répartition et les États de transit et fournir une aide en matière de lutte contre la fraude aux États de l'aire de répartition, en Afrique, et toutes ces actions sont 'substantiellement réalisées'.

Beaucoup d'autres actions sont cotées soit 'substantiellement réalisées', soit 'en bonne voie' de réalisation d'après les progrès décrits. Pour certaines actions, l'évaluation des progrès aurait bénéficié d'étapes clés plus claires et de calendriers plus précis. Comme les calendriers du plan ont été attribués à des groupes d'activités plutôt qu'à des étapes individuelles, il est parfois difficile d'évaluer intégralement les progrès.

Les cotes de progrès sont résumées dans le tableau 1 et l'évaluation détaillée apparaît dans le tableau 2.

Information utilisée pour l'évaluation

Le Secrétariat a reçu deux rapports de situation de la Chine couvrant les périodes de juin à novembre 2013 et de juin à avril 2014. Ces rapports ont servi de base à l'évaluation.

TABLEAU 1: Résumé de l'évaluation des progrès des actions décrites dans le PANI – CHINE

CATÉGORIE	COTES DE PROGRÈS			
	Substantiellement réalisée	En bonne voie	Difficile	Peu claire
1. Législation et règlements				1.1 Système de carte pour l'ivoire ?
2. Action et collaboration à la lutte contre la fraude au niveau national	<p>2.2 Utilisation de techniques d'enquête spécialisées</p> <p>2.3 Enquêtes sur les saisies importantes</p>	2.1 Violations du système de carte pour l'ivoire		2.4 Analyse base de données sur le commerce ?
3. Collaboration internationale à la lutte contre la fraude	<p>3.1 Opération internationale de lutte contre la fraude</p> <p>3.2 Collaboration avec États de l'aire de répartition et de transit</p> <p>3.3 Aide à la lutte contre la fraude en Afrique</p>			
4. Information, sensibilisation du public et éducation	<p>4.1 Sensibiliser au commerce illégal de l'ivoire</p> <p>4.3 Publier les sanctions pour les délits</p>	4.2 Promouvoir système de carte pour commerce légal		

TABLEAU 2: Évaluation détaillée des progrès des actions décrites dans le PANI – CHINE

ACTION	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires du Secrétariat)
CATÉGORIE 1: Législation et règlements		
1.1 Perfectionner le système de carte de certification de l'ivoire	PEU CLAIRE	<ul style="list-style-type: none"> • La mise en œuvre de cette action s'appuie sur l'interdiction de la vente d'ivoire sans carte de certification, la révocation des qualifications des détaillants d'ivoire, s'il y a lieu, la remise à la police des forêts pour enquête et les rapports au Secrétariat CITES sur les violations. • Les rapports indiquent que le système de manufacturier d'ivoire désigné, détaillant d'ivoire désigné et vente d'ivoire sans certificat a été mis en œuvre. Les rapports notent que cette mise en œuvre a abouti à la révocation des qualifications de quatre manufacturiers d'ivoire désignés et de 27 détaillants d'ivoire désignés. • <i>Les mesures énumérées au titre de cette action ont trait à une mise en œuvre renforcée du système de certification existant. Le fait que des qualifications aient été révoquées indique que d'autres mesures sont prises. Il est difficile d'attribuer une cote de progrès sans disposer d'informations plus précises sur les activités spécifiques qui ont été menées ou sur les étapes particulières qui ont été fixées.</i>
CATÉGORIE 2: Actions de lutte contre la fraude au niveau national, enquêtes et coordination nationale interagences		
2.1 Actions d'application des lois ciblées, particulièrement axées sur les violations du système de carte de certification pour la vente d'ivoire en Chine	EN BONNE VOIE	<ul style="list-style-type: none"> • L'Administration d'État des forêts a tenu deux téléconférences nationales sur la lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages et a demandé aux autorités chargées des espèces sauvages de mener au moins trois activités d'inspection chaque année. • L'Administration d'État des forêts a organisé 12 missions pour inspecter les marchés des arts, du tourisme et des antiquités ainsi que les manufacturiers et détaillants désignés d'ivoire. Ces mesures étaient encore en cours au moment du dernier rapport. • Le Bureau de la police des forêts a organisé des opérations nationales en mai et en août 2013. Depuis le début de 2013, la police chinoise des forêts a traité 60 cas relatifs à l'ivoire et a confisqué 1073 kg d'ivoire. • <i>Il est pris note des progrès en matière d'opérations d'application des lois conformément à l'étape clé. D'autres informations sur les inspections des marchés des arts et de l'artisanat ainsi que des manufacturiers et détaillants désignés d'ivoire seraient très utiles.</i>
2.2 Utilisation de techniques d'enquête spécialisées, en particulier de chiens renifleurs et de technologies connexes, dans les grands aéroports et ports de conteneurs	SUBSTANTIELLEMENT RÉALISÉE	<ul style="list-style-type: none"> • Les chiens renifleurs ont été utilisés avec succès pour détecter l'ivoire illégal au poste-frontière de Ruili et à l'aéroport international de Guangzhou Baiyun, et des dispositifs à rayons X et des scanners de conteneurs ont été utilisés dans les aéroports, les ports et aux passages frontaliers. • Les rapports notent que les douaniers chinois ont largement eu recours aux techniques d'évaluation des risques pour identifier les envois suspects et que les inspections par les douanes ont été renforcées. • <i>Les progrès réalisés conformément à ces étapes sont notés de façon positive. Le succès de la Chine en matière de profil des risques et d'utilisation des techniques de livraison surveillée est également noté. Le nombre de saisies, chaque mois, apporte une autre preuve de l'efficacité des activités réalisées.</i>

ACTION	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires du Secrétariat)
2.3 Enquêtes axées sur les personnes impliquées dans des saisies importantes y compris, par exemple, dans le cadre de collaborations internationales aux livraisons surveillées et de travail de police scientifique comprenant l'échantillonnage et l'analyse de l'ADN	SUBSTANTIELLEMENT RÉALISÉE	<ul style="list-style-type: none"> Le partage d'informations entre les douanes de la Chine continentale, de la Malaisie et de la RAS de Hong Kong fait l'objet de rapports ainsi que le partage d'informations détaillées entre pays qui ont eu lieu durant l'Opération COBRA II. La Chine a également fait rapport sur la soumission d'informations sur ses saisies d'ivoire à TRAFFIC, pour intégration dans la base de données d'ETIS. Des échantillons d'ADN ont été prélevés sur une partie de l'ivoire saisi et soumis à un laboratoire allemand pour analyse. La collecte des échantillons d'autres saisies était en cours au moment du dernier rapport. <i>D'après les rapports fournis, des progrès clairs ont été réalisés. Les collaborations internationales signalées pour d'autres actions sont également notées tout comme le succès de la Chine en matière d'utilisation des techniques de livraison surveillée.</i>
2.4 Analyser la base de données sur le commerce de l'ivoire qui sert à surveiller le commerce légal de l'ivoire, et agir en cas d'anomalie	PEU CLAIRE	<ul style="list-style-type: none"> Les deux rapports sur la mise en œuvre notent que la base de données sur le commerce de l'ivoire est en train d'être analysée et que d'autres mesures seront prises pour l'améliorer, si nécessaire. L'Administration d'État des forêts a autorisé des manufacturiers d'ivoire désignés à utiliser 4498 kg d'ivoire brut en 2013. <i>L'action est en progrès. Cette action est difficile à évaluer car les étapes clés requises pour perfectionner le système de la base de données ne sont pas décrites. On ne sait pas clairement si des anomalies ont été trouvées et quelle suite a été donnée.</i>
CATÉGORIE 3: Collaboration internationale à la lutte contre la fraude		
3.1 Envisager une action de lutte contre la fraude coordonnée au plan régional ou international qui soit axée sur le commerce illégal de l'ivoire en Chine, en Asie et en Afrique	SUBSTANTIELLEMENT RÉALISÉE	<ul style="list-style-type: none"> La Chine a joué un rôle leader dans l'Opération COBRA II, a participé à l'opération, a aidé l'Équipe spéciale de l'Accord de Lusaka (LATF) à organiser et exécuter l'opération et a participé à la formation associée à l'Opération COBRA II. Les rapports notent que la Chine a maintenu des liens étroits avec les membres de l'équipe de coordination internationale de l'Opération COBRA II afin de partager l'information et de soutenir les enquêtes de suivi. Un protocole d'accord entre le Groupe de coordination national CITES interagences de lutte contre la fraude en Chine (NICECG) et la LATF est en préparation pour soutenir la coopération bilatérale en matière d'application de la CITES. Une réunion internationale sur la lutte contre la criminalité transnationale liée aux espèces sauvages a eu lieu en 2013 à Kunming, Yunnan. Deux séminaires de formation d'une durée de trois semaines pour les responsables de la faune sauvage d'Afrique et d'Asie auront lieu à Hangzhou, fin 2014, et l'on s'attend à y recevoir 50 participants. <i>Les étapes précisées ont été réalisées et des activités complémentaires au-delà de ces étapes ont été réalisées, ce dont il faut se féliciter. Le rôle leader que la Chine a joué dans l'Opération COBRA II est également reconnu.</i>
3.2 Collaborer avec les États de l'aire de répartition et de transit	SUBSTANTIELLEMENT RÉALISÉE	<ul style="list-style-type: none"> La Chine a participé à de nombreuses réunions internationales et régionales, y compris la réunion annuelle ASEAN-WEN, la réunion bilatérale sino-népalaise, l'Équipe spéciale sur le rhinocéros de la CITES, le Sommet de Gaborone sur l'éléphant d'Afrique et les conférences de Londres et de l'UE sur le trafic des espèces sauvages.

ACTION	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires du Secrétariat)
		<ul style="list-style-type: none"> • D'autres actions de collaboration sont en cours, notamment la préparation du 3^e dialogue sur la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages dans le cadre du Dialogue stratégique et économique Chine-États-Unis et l'élaboration d'un protocole d'entente entre la Chine et le Viet Nam. • Le partage des renseignements et la collaboration ont permis une saisie par les douanes de Hong Kong et l'arrestation de 23 suspects chinois liés à un groupe criminel qui opère en Chine et au Kenya. • <i>De nombreuses activités ont été réalisées pour soutenir la collaboration, conformément aux étapes clés précisées.</i>
3.3 Aider les pays d'Afrique en matière d'actions d'application des lois	SUBSTANTIELLEMENT RÉALISÉE	<ul style="list-style-type: none"> • Un cadre chinois chargé de la CITES a été délégué auprès de l'ASEAN-WEN pendant trois mois, au début de 2013 et deux autres cadres (un cadre CITES et un cadre des douanes) ont été délégués auprès de la LATF entre décembre 2013 et février 2014. • De l'équipement anti-braconnage a été fourni à certains pays d'Afrique centrale, de l'Est et australe et des discussions sont en cours concernant le parrainage de la conservation des espèces sauvages par la Chine dans certains États de l'aire de répartition. • Une délégation du Kenya, de la Tanzanie, de l'Ouganda et de la LATF s'est rendue en Chine, du 19 au 25 avril 2014 pour échanger des renseignements et explorer des stratégies de collaboration potentielle en vue de lutter contre le braconnage des espèces sauvages entre la Chine et les pays d'Afrique de l'Est. • Le renforcement des capacités en Afrique sera également soutenu par la participation de cadres africains de lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages à la formation décrite dans l'action 3.1. • <i>Diverses mesures sont expliquées en détail et décrites conformément aux étapes clés spécifiées.</i>
CATÉGORIE 4: Information, sensibilisation du public et éducation		
4.1 Collaborer à la sensibilisation aux liens entre l'acquisition illégale d'ivoire et l'abattage illégal des éléphants en Afrique	SUBSTANTIELLEMENT RÉALISÉE	<ul style="list-style-type: none"> • Depuis juillet 2013, un message est envoyé par téléphone mobile à tous les citoyens chinois qui arrivent dans des pays étrangers pour leur rappeler de ne pas acheter, transporter ou utiliser illégalement des espèces en danger et leurs produits, y compris l'ivoire. • Les douanes chinoises et l'organe de gestion CITES de la Chine ont organisé une discussion en ligne où le public pouvait poser des questions sur le contrôle du commerce de l'ivoire. Cette activité a été renforcée par d'autres activités de sensibilisation telles que des campagnes nationales organisées par les agences gouvernementales en partenariat avec des ONG, un programme intitulé "La vérité derrière le commerce illégal de l'ivoire" a été diffusé à la télévision nationale, la Journée mondiale de la vie sauvage a été célébrée et des affiches sur la CITES conçues avec TRAFFIC ont été exposées sur les marchés et dans les magasins touristiques, d'antiquités, d'arts et d'artisanat. • Le 6 janvier 2014, plus de 6 tonnes d'ivoire confisqué ont été détruites à Donguan, Guangdong, attirant l'attention des médias internationaux et nationaux. • L'organe de gestion CITES, l'ambassade de Chine au Kenya, la LATF et TRAFFIC ont tenu un séminaire sur la conservation des espèces sauvages à Nairobi, Kenya, le 17 janvier 2014. Soixante-dix représentants d'entreprises chinoises et d'associations chinoises d'outre-mer y ont assisté. • <i>Une large gamme d'activités a été menée à des fins de sensibilisation.</i>

ACTION	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et <i>commentaires du Secrétariat</i>)
4.2 Promouvoir un système de carte pour le commerce légal de l'ivoire	EN BONNE VOIE	<ul style="list-style-type: none"> • Des dizaines de milliers d'affiches sur le système de carte ont été produites et sont exposées sur les marchés et dans les centres commerciaux de toute la Chine et des informations sur le système sont aussi disponibles sur l'internet. • Les détaillants d'ivoire désignés sont priés d'afficher leur certificat d'agrément pour l'ivoire et de distribuer du matériel pédagogique à leurs clients. • <i>Les efforts déployés pour promouvoir le système de carte sont positifs. Une évaluation plus approfondie de l'efficacité de ces mesures et du niveau de sensibilisation au système de carte serait utile.</i>
4.3 Publication des sanctions pour les contrevenants	SUBSTANTIELLEMENT RÉALISÉE	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les saisies importantes d'ivoire et les sanctions frappant les délinquants qui participent au commerce illégal de l'ivoire ont été publiées sur l'internet et dans la presse. De fortes sanctions dissuasives, y compris un éventuel emprisonnement à vie, ont été annoncées de façon répétée par les organismes chargés de l'application des lois dans différents forums et sur différents médias. • <i>L'action a progressé conformément aux étapes clés établies.</i>

HONG KONG, CHINE

Conclusions

Le PANI de Hong Kong, Chine, compte six actions (y compris une action spécifiée dans le but de l'évaluation). Dans l'évaluation du Secrétariat, trois actions ont été cotées 'substantiellement réalisées', une 'en bonne voie' de réalisation et deux 'peu claires'.

Les mesures de lutte contre la fraude de Hong Kong, Chine, sont particulièrement louables. Les trois actions relatives au contrôle des importations, à l'échange de renseignements et à la collaboration internationale ont toutes été cotées 'substantiellement réalisées'. Hong Kong, Chine, a participé à l'Opération COBRA II et a échangé des informations de façon exemplaire avec d'autres Parties afin de soutenir les enquêtes de suivi.

Les progrès étaient peu clairs pour les actions relatives à la réglementation nationale du commerce de l'ivoire car le rapport fourni était général par nature.

Le Secrétariat a également connaissance d'autres activités réalisées par Hong Kong, Chine, en rapport avec la mise en œuvre du PANI qui n'étaient pas incluses dans le rapport au Secrétariat. En particulier, le Secrétariat note le début récent de l'incinération de 28 tonnes d'ivoire saisi à Hong Kong. En appui aux enquêtes de suivi, Hong Kong, Chine, a également collaboré avec l'Afrique du Sud en vue de renvoyer un grand nombre de spécimens d'ivoire et de corne de rhinocéros dans ce pays.

Les cotes de progrès sont résumées dans le tableau 3 et une évaluation détaillée figure dans le tableau 4.

Information utilisée pour l'évaluation

Le Secrétariat a reçu un rapport sur les progrès de la mise en œuvre par Hong Kong, Chine, couvrant la période d'avril à octobre 2013. Hong Kong, Chine, a également donné au Secrétariat des informations supplémentaires sur des questions particulières relatives à son PANI. Le rapport sur les progrès et le rapport sur les questions particulières ont servi de base à l'évaluation.

TABLEAU 3: Résumé de l'évaluation des progrès des actions décrites dans le PANI – HONG KONG, CHINE

CATÉGORIE	COTES DE PROGRÈS			
	Substantiellement réalisée	En bonne voie	Difficile	Peu claire
1. Réglementation du commerce				<div style="background-color: #d9d9e3; padding: 2px; border: 1px solid #ccc;">1.1 Législation et contrôle des permis ?</div> <div style="background-color: #d9d9e3; padding: 2px; border: 1px solid #ccc;">1.2 Suivi du respect de la Convention ?</div>
2. Lutte contre la fraude	<div style="background-color: #92d050; padding: 2px; border: 1px solid #ccc;">2.1 Contrôle des importations</div> <div style="background-color: #92d050; padding: 2px; border: 1px solid #ccc;">2.2 Échange de renseignements</div> <div style="background-color: #92d050; padding: 2px; border: 1px solid #ccc;">2.3 Collaboration internationale</div>			
3. Publicité et éducation		<div style="background-color: #d9ead3; padding: 2px; border: 1px solid #ccc;">(Pas d'actions précisées)¹</div>		

¹ Aucune action n'était précisée de sorte que l'évaluation des progrès s'appuie sur la description de la catégorie générale fournie dans le plan.

TABEAU 4: Résumé de l'évaluation des progrès des actions décrites dans le PANI – HONG KONG, CHINE

ACTION	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)
CATÉGORIE 1: Réglementation du commerce		
1.1 Législation et contrôle des permis	PEU CLAIRE	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun rapport n'a été fourni pour cette action. • <i>L'objectif précisé était de maintenir les contrôles existants sur les permis. Sur la base de l'information fournie, les progrès sont peu clairs.</i>
1.2 Suivi du respect de la Convention	PEU CLAIRE	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun rapport n'a été fourni pour cette action. • <i>L'objectif précisé était de conduire une série d'inspections dans les entreprises ayant un permis de commerce de l'ivoire ainsi que des évaluations, basées sur le risque, des magasins d'arts et d'artisanat et d'antiquités qui pourraient vendre de l'ivoire. Sur la base de l'information fournie, les progrès sont peu clairs.</i>
CATÉGORIE 2: Lutte contre la fraude		
2.1 Contrôle des importations	SUBSTANTIELLEMENT RÉALISÉE	<ul style="list-style-type: none"> • Les autorités de l'organe de gestion CITES et des douanes de la RAS de Hong Kong ont participé conjointement à l'Opération COBRA II. • <i>L'activité réalisée remplit l'objectif précisé demandant à l'organe de gestion CITES et aux douanes de Hong Kong de conduire une opération conjointe au premier trimestre de 2014 ou de se joindre à une opération internationale coordonnée par l'OMD.</i>
2.2 Échange de renseignements	SUBSTANTIELLEMENT RÉALISÉE	<ul style="list-style-type: none"> • Les autorités de la RAS de Hong Kong ont utilisé les plateformes de communication de l'OMD durant l'Opération COBRA II. • L'échange de renseignements est également soutenu par les rapports complets sur les saisies et les rapports basés sur INTERPOL décrits dans l'action 2.3. • <i>Le partage d'informations par Hong Kong, Chine, est noté de façon positive. Cette action a trait à un partage accru des informations entre l'organe de gestion CITES et les douanes de Hong Kong, et entre les douanes de Hong Kong et les membres de l'OMD et d'autres administrations nationales des douanes, notamment par l'utilisation de plateformes de communication hébergées par l'OMD. Le Secrétariat note qu'une bonne collaboration et un bon partage d'informations ont été démontrés par l'organe de gestion CITES et les douanes de Hong Kong.</i>
2.3 Collaboration internationale	SUBSTANTIELLEMENT RÉALISÉE	<ul style="list-style-type: none"> • Des informations sur trois saisies d'ivoire importantes effectuées par les douanes de Hong Kong ont été communiquées aux pays impliqués et partagées via le système d'écomessage d'INTERPOL. • Des échantillons d'ADN ont été obtenus sur la saisie du Togo et fournis à un laboratoire légiste pour analyse. • <i>Hong Kong, Chine, a réalisé une gamme d'activités pour soutenir la collaboration internationale et le partage d'informations. Le Secrétariat note la nature complète du rapport que Hong Kong, Chine, a échangé avec d'autres Parties.</i>

ACTION	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et <i>commentaires</i>)
CATÉGORIE 3: Publicité et éducation		
Pas d'actions spécifiées	EN BONNE VOIE	<ul style="list-style-type: none"> • Les saisies d'ivoire mentionnées dans l'action 2.3 ont toutes fait l'objet de communiqués de presse. • Un partenariat a été établi avec l'industrie du tourisme. Des programmes de formation sur le contrôle de l'ivoire dans le cadre de la CITES ciblant les guides de tourisme émetteur et récepteur sont en préparation. • <i>L'activité signalée montre des progrès clairs vers l'étape clé spécifiée. Certaines activités n'ont pas été décrites en détail.</i>

KENYA

Conclusions

Le PANI du Kenya compte 14 actions. Dans l'évaluation du Secrétariat, six actions ont été cotées 'substantiellement réalisées', cinq 'en bonne voie' de réalisation, une 'difficile' et deux 'peu claires'.

Le Kenya a préparé un PANI complet et satisfaisant qui contient une vaste gamme d'actions et d'étapes clés à réaliser, souvent avec des calendriers ambitieux. Il s'ensuit que les rapports sur les progrès reçus montrent que de nombreuses bonnes initiatives sont en cours en appui au PANI du Kenya. Le Secrétariat souhaite en particulier souligner la révision du cadre législatif national pour les espèces sauvages et la nouvelle *Loi de 2013 sur la conservation et la gestion des espèces sauvages*, entrée en vigueur le 10 janvier 2014. Cette amélioration législative est soutenue par une capacité de lutte contre la fraude accrue, notamment grâce à la création d'une unité d'élite anti-braconnage, en août 2013, qui a, depuis, été déployée sur les points chauds du braconnage et aux postes-frontières, avec le recrutement de 575 gardes supplémentaires pour renforcer la capacité d'enquête et les opérations anti-braconnage. La gamme des campagnes nationales et internationales qui ont eu lieu pour sensibiliser au braconnage de l'éléphant et au commerce illégal de l'ivoire et obtenir une réduction de la demande mondiale de produits d'ivoire illégaux vaut également la peine d'être mentionnée.

Le Secrétariat sait que d'autres activités réalisées par le Kenya, relatives à la mise en œuvre de son PANI, n'ont pas été incluses dans les rapports sur les progrès. Le Secrétariat souhaite en particulier noter les activités de collaboration que le Kenya a réalisées avec la Chine et, notamment, une activité accueillie par l'ambassade de Chine à Nairobi en janvier 2014 pour sensibiliser les citoyens chinois installés en Afrique. Le Kenya a également travaillé en coopération étroite avec la Chine pour cibler un groupe criminel de contrebande de l'ivoire, actif entre les deux pays. Cette collaboration a abouti à l'arrestation de deux suspects de nationalité chinoise au Kenya, suivie par leur extradition vers la Chine au début de 2014.

Les cotes de progrès sont résumées dans le tableau 5 et l'évaluation détaillée apparaît dans le tableau 6.

Information utilisée pour l'évaluation

Le Secrétariat a reçu les rapports sur les progrès du Kenya pour les périodes de mars à juin 2013, juillet à septembre 2013, octobre à décembre 2013 et janvier à avril 2014. Ces quatre rapports ont été utilisés comme base de l'évaluation.

Le Secrétariat souhaite mentionner la nature complète et détaillée aussi bien du PANI du Kenya que de ses rapports sur les progrès, toutes choses ayant aidé au processus d'évaluation.

TABLEAU 5: Résumé de l'évaluation des progrès des actions décrites dans le PANI – KENYA

CATÉGORIE	COTES DE PROGRÈS			
	Substantiellement réalisée	En bonne voie	Difficile	Peu claire
1. Législation et règlements	<p>1.1 Suivi du commerce illégal</p> <p>1.2 Examen et publication de la législation</p>	<p>1.3 Réduire la durée des poursuites pour un délit</p>		
2. Action de lutte contre la fraude au niveau national et collaboration interagences	<p>2. Collaboration locale interagences</p> <p>2.3 Équiper les services d'application des lois</p>	<p>2.1 Enregistrement et marquage des stocks</p> <p>2.4 Système pour signaler la criminalité liée aux espèces sauvages</p>		
3. Collaboration internationale et régionale à la lutte contre la fraude		<p>3.3 Collaboration aux enquêtes internationales</p>	<p>3.1 Renforcer la collaboration politique régionale</p>	<p>3.2 Collaboration transfrontalière ?</p>
4. Information, sensibilisation du public et éducation	<p>4.2 Campagnes internationales de réduction de la demande</p>	<p>4.1 Renforcer les capacités locales de lutte contre la fraude</p>		<p>4.3 Sensibiliser les lignes aériennes et de courriers ?</p>
5. Rapport	<p>5.1 Rapport au Comité permanent</p>			

TABLEAU 6: Résumé de l'évaluation des progrès des actions décrites dans le PANI – KENYA

ACTION	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)
CATÉGORIE 1: Législation et règlements		
1.1 Suivi du commerce illégal de l'ivoire	SUBSTANTIELLEMENT RÉALISÉE	<ul style="list-style-type: none"> On note des progrès concernant la révision des procédures de gestion de l'ivoire saisi/confisqué, comme la révision du <i>Specimen Charges Booklet</i> pour les agents chargés de l'application des lois à la lumière de la nouvelle <i>Loi de 2013 sur la conservation et la gestion des espèces sauvages</i>. Un atelier de formation de 4 jours pour les procureurs et membres de l'appareil judiciaire a eu lieu afin de les sensibiliser au <i>Specimen Charges Booklet</i> révisé et aux procédures normalisées en matière de gestion des espèces sauvages faisant l'objet d'un trafic illégal. <i>La révision signalée et la formation associée montrent des progrès conformes aux étapes établies. Les saisies que le Kenya a pratiquées depuis la CoP16 sont également cohérentes avec cette action et montrent d'autres bons progrès en vue de sa mise en œuvre.</i>
1.2 Réviser et publier la législation en vue de renforcer les poursuites en matière de criminalité contre les espèces sauvages	SUBSTANTIELLEMENT RÉALISÉE	<ul style="list-style-type: none"> Un groupe de travail national interagences a été établi pour réaliser une analyse stratégique de la criminalité liée aux espèces sauvages au Kenya. Des possibilités d'utiliser d'autres lois en vue de renforcer les sanctions pour la criminalité grave liée aux espèces sauvages ont été identifiées. Le cadre réglementaire relatif aux espèces sauvages a été réformé et une nouvelle loi, la <i>Loi de 2013 sur la conservation et la gestion des espèces sauvages</i>, est entrée en vigueur le 10 janvier 2014. Cette loi renforce de manière significative les sanctions infligées en cas de criminalité liée aux espèces sauvages en imposant une amende minimale de 20 millions Ksh (235 000 USD) et/ou une peine d'emprisonnement à vie pour le trafic d'ivoire d'éléphant et de corne de rhinocéros. <i>Des progrès substantiels ont été faits quant à la réforme législative, conformément aux étapes établies.</i>
1.3 Réduire la durée des poursuites en cas de criminalité liée aux espèces sauvages	EN BONNE VOIE	<ul style="list-style-type: none"> Une directive de février 2013 émise par le Conseil économique et social national demande que les cas de criminalité liée aux espèces sauvages soient transmis au Directeur du Ministère public dans les 48 heures. Le plan vise à réduire ce délai à 24 heures pour les saisies et arrestations importantes liées aux espèces sauvages. La procédure de formation et de nomination de 20 procureurs spécialistes de la criminalité liée aux espèces sauvages était en cours mais pas encore terminée au moment de l'évaluation. Une étape visant à déployer des unités d'enquête pour les espèces sauvages dans les points chauds de la criminalité liée aux espèces sauvages a été réalisée avant les délais prévus. <i>De multiples activités sont en cours qui soutiendront les progrès vers cet objectif de 24 heures.</i>
CATÉGORIE 2: Actions de lutte contre la fraude au niveau national, enquêtes et collaboration et coordination interagences au niveau national		
2.1 Tous les stocks d'ivoire enregistrés et marqués	EN BONNE VOIE	<ul style="list-style-type: none"> Deux phases d'échantillonnage de l'ADN ont été réalisées sur de l'ivoire saisi au port de Mombasa entre 2011 et 2013. En août 2013, un inventaire national de l'ivoire fondé sur un système de données informatisé a été mis en place. L'inventaire était encore en cours au moment du dernier rapport.

ACTION	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)
		<ul style="list-style-type: none"> • La modernisation du laboratoire national d'analyse scientifique des espèces sauvages est en cours. • <i>De nombreuses étapes clés ont été atteintes. Une gamme ambitieuse d'étapes clés figurait dans le plan et d'autres informations sur certaines d'entre elles seraient utiles.</i>
2.2 Renforcer, au niveau local, la collaboration interagences en matière de lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages	SUBSTANTIELLEMENT RÉALISÉE	<ul style="list-style-type: none"> • Les rapports signalent de nombreuses réunions multi-agences et opérations conjointes de lutte contre la fraude. • La coordination interagences a également été soutenue par l'initiative 'résultats rapides' établie par le bureau du Président en novembre 2013 pour renforcer la collaboration entre les services de sécurité en matière de lutte contre le braconnage. Cette initiative coordonne les services chargés de la lutte contre la fraude et l'autorité chargée des espèces sauvages dirige les opérations. • En août 2013, une unité d'élite anti-braconnage interagences comprenant des cadres de la police administrative du Kenya, de l'unité des services généraux du service de la police kényane et du <i>Kenya Wildlife Service</i> a été créée et ses membres ont été formés aux opérations de lutte contre le braconnage. Cette unité a été déployée sur les points chauds du braconnage et aux passages de frontières. • <i>De nombreuses activités ont soutenu la collaboration interagences, que ce soit les activités prévues dans le plan ou les activités supplémentaires décrites dans les rapports.</i>
2.3 Renforcer et équiper les services chargés de l'application des lois pour détecter et signaler la criminalité liée aux espèces sauvages	SUBSTANTIELLEMENT RÉALISÉE	<ul style="list-style-type: none"> • Le profilage du trafic de conteneurs dans les aéroports et les ports a été réalisé avant les délais prévus et poursuivi durant les périodes des rapports; plusieurs saisies ont résulté de l'activité. • 575 gardes de plus ont été recrutés pour renforcer la capacité d'enquête et les opérations anti-braconnage. La formation des nouveaux gardes était en cours au moment du dernier rapport. • Une flotte de véhicules spécialement préparés a été achetée en avril 2014 et la technologie de la radio numérique a été adoptée pour moderniser la force de sécurité chargée des espèces sauvages. • <i>Les rapports font état de progrès importants, certaines étapes clés ont été atteintes avant les délais et des activités supplémentaires sont décrites.</i>
2.4 Établir un système de rapports sur la criminalité liée aux espèces sauvages pour permettre une réaction et une coordination rapides	EN BONNE VOIE	<ul style="list-style-type: none"> • L'ouverture d'une ligne rouge au <i>Kenya Wildlife Service</i> pour permettre au public de faire rapport sur la criminalité liée aux espèces sauvages a été lancée après des discussions du personnel d'encadrement en mai 2013. • Des réseaux d'informateurs ont été établis pour aider directement aux efforts de lutte contre la fraude. Ces réseaux ont permis d'obtenir des renseignements pour profiler des conteneurs au port de Mombasa et aboutir à une saisie de palissandre malgache en mai 2014. • <i>La mise en place de réseaux d'informateurs et la saisie qui en a résulté sont notées favorablement. D'autres informations sur les progrès issus de la mise en place de la ligne rouge pour que le public puisse signaler des délits contre les espèces sauvages seraient utiles.</i>

ACTION	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)
CATÉGORIE 3: Collaboration internationale et régionale à la lutte contre la fraude		
3.1 Renforcer la collaboration entre les décideurs politiques au niveau régional	DIFFICILE	<ul style="list-style-type: none"> • Parmi les réunions régionales organisées pour forger la collaboration, il faut citer la participation d'une délégation à la réunion de la Communauté d'Afrique de l'Est au Burundi du 3 au 5 juillet 2013, une réunion avec la LATF le 24 juin 2013 pour planifier une enquête à Singapour, et des réunions entre l'autorité chargée des espèces sauvages et le Secrétariat de la LATF • Une réunion des ministres, sous les auspices de la LATF, devait avoir lieu en décembre 2013. • <i>Les étapes spécifiées concernent des décideurs politiques de haut niveau comme les directeurs et les ministres. Alors que la collaboration en cours avec la LAFT est notée de manière positive, les activités tenues à si haut niveau n'ont suscité qu'un nombre limité de rapports. La réunion ministérielle prévue a été retardée et l'on ne sait pas si la réunion et les étapes ultérieures (selon le plan d'action) ont été réalisées. Il est noté que le Kenya a participé au Sommet sur l'éléphant d'Afrique, au Botswana, en décembre 2013.</i>
3.2 Renforcer les réunions consultatives transfrontalières entre les responsables des espèces sauvages au Kenya et en Tanzanie et l'initiative transfrontalière de gestion des écosystèmes entre le Kenya et l'Ouganda	PEU CLAIRE	<ul style="list-style-type: none"> • Les mesures transfrontalières pour la Tanzanie et le Kenya comprennent une réunion transfrontalière sur la sécurité pour contrôler le trafic illégal de l'ivoire et des recensements conjoints d'éléphants pour les écosystèmes Amboseli-Kilimanjaro, Tsavo-Mkomazi et Serengeti-Masai Mara. • Aucune mesure transfrontalière réalisée pour le Kenya-Ouganda n'est signalée dans les rapports. • <i>L'étape clé décrite est la suivante 'mettre en œuvre des opérations stratégiques transfrontalières synchronisées' pour le Kenya et la Tanzanie et pour le Kenya et l'Ouganda. Sur la base des informations fournies, les progrès sont peu clairs.</i>
3.3 Collaboration internationale aux enquêtes visant à identifier les acteurs et leur mode de fonctionnement tant au niveau local que national pour le commerce illégal sous forme d'envois importants d'ivoire confisqués et saisis	EN BONNE VOIE	<ul style="list-style-type: none"> • Des exemples de collaboration et de partage de l'information avec d'autres pays sont signalés, y compris des données sur les saisies et des renseignements partagés avec la Malaisie, Hong Kong, Singapour et l'Indonésie, la collaboration avec les agents des douanes des Philippines et l'organe de gestion CITES des Philippines et l'échantillonnage de l'ADN de l'ivoire rapatrié au Kenya depuis les Philippines, conduit par les deux organes de gestion CITES. • La collaboration avec les Philippines et Singapour a permis des progrès en matière de profilage des criminels nationaux et internationaux impliqués dans le trafic des espèces sauvages. • <i>Des progrès importants ont été faits, notamment en ce qui concerne la collaboration, qui n'est pas mentionnée dans les rapports, telle que la participation du Kenya à l'Opération COBRA II et la coopération avec la Chine qui a abouti à une extradition. Une gamme ambitieuse d'étapes figurait dans le plan et pour certaines, des informations supplémentaires seraient utiles.</i>

ACTION	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)
CATÉGORIE 4: Information, sensibilisation du public et éducation		
4.1 Renforcer les capacités des communautés locales pertinentes de lutte contre la fraude	EN BONNE VOIE	<ul style="list-style-type: none"> Des réunions et ateliers d'information et de sensibilisation interagences ont eu lieu, notamment des réunions avec l'ambassadeur du Kenya auprès de l'Office des Nations Unies à Nairobi, une réunion de sensibilisation du corps diplomatique africain les 15 et 16 août 2013 et un forum des acteurs au port de Mombasa le 29 août 2013. Des campagnes anti-braconnage destinées aux publics locaux ont également été mises sur pied et réalisées. Le succès de ces mesures de sensibilisation est illustré par le fait qu'un ancien braconnier récidiviste s'est rendu aux autorités en décembre 2013. <i>L'activité signalée est positive et la contribution des activités de renforcement des capacités signalées dans le cadre des actions 2.2 et 2.3 est également notée. D'autres informations sur certaines étapes, telles que les opérations conjointes, seraient très utiles.</i>
4.2 Expansion des campagnes internationales qui ciblent la réduction de la demande d'ivoire	SUBSTANTIELLEMENT RÉALISÉE	<ul style="list-style-type: none"> Des campagnes nationales et internationales ont été lancées, notamment une campagne intitulée "L'ivoire appartient aux éléphants" et "Touche pas à mon ivoire" sous la direction de la Première Dame et à laquelle ont participé des spécialistes renommés de la conservation des espèces sauvages, ainsi qu'une campagne ciblant les citoyens chinois, avec la participation de célébrités chinoises telles que Yao Ming et Li Bing. La campagne la plus récente est une marche Jim Nyamu pour l'éléphant, en avril 2014, de la Réserve nationale des chutes de Shimla jusqu'à Lamu. La Journée mondiale de la vie sauvage a été célébrée le 3 mars 2014. <i>L'étape clé précise visait à entreprendre au moins une campagne axée sur la réduction de la demande en faisant appel à des personnalités reconnues au plan international et le résultat a dépassé les attentes.</i>
4.3 Sensibiliser toutes les lignes aériennes et de courrier internationales aux conséquences de la manutention de produits de contrebande issus d'espèces sauvages	PEU CLAIRE	<ul style="list-style-type: none"> Un nouveau partenariat avec Kenya Airways a été conclu en septembre 2013 pour soutenir les campagnes anti-braconnage ainsi que les efforts de sensibilisation des compagnies de courrier au commerce des espèces sauvages et au trafic illégal. <i>La collaboration positive avec Kenya Airways est notée. On ne sait pas dans quelle mesure les étapes qui visaient à mener une inscription conjointe des envois des principales compagnies de courrier ou la formation du personnel de ces compagnies ont progressé.</i>
CATÉGORIE 5: Rapports nationaux		
5.1 Rapport au Comité permanent sur la mise en œuvre des actions requises	SUBSTANTIELLEMENT RÉALISÉE	<ul style="list-style-type: none"> <i>Le Secrétariat a reçu les rapports sur la mise en œuvre, pour tous les trimestres, conformément au calendrier établi. Le Kenya a fourni au Secrétariat des rapports détaillés et complets sur les progrès, ce qui a été très utile au Secrétariat dans son évaluation et ce dont il est extrêmement reconnaissant.</i>

MALAISIE

Conclusions

Le Plan d'action national pour l'ivoire de la Malaisie prévoit 12 mesures. Selon l'évaluation du Secrétariat, six d'entre elles sont considérées comme 'menées à bien pour l'essentiel', trois 'sur la bonne voie' et trois 'imprécises'.

L'évaluation montre que de nets progrès ont été accomplis s'agissant des mesures liées à la lutte contre la fraude au niveau national, à la révision de la législation, aux campagnes de réduction de la demande internationale, et à la gestion des stocks d'ivoire confisqué. Nombre de mesures de renforcement des capacités ont été menées à bien, et certains objectifs tels que les ateliers de formation visant au renforcement des compétences en matière d'identification et de technique d'enquête, et la législation sur les espèces sauvages ont tous été atteints voire dépassés. Les capacités de lutte contre la fraude au niveau national ont également été considérablement améliorées grâce à la création de 40 nouveaux postes pour la lutte contre la fraude et pour les poursuites judiciaires, ainsi qu'à la révision du cahier des charges des agents de la CITES au sein de toutes les administrations douanières afin de préciser les rôles et responsabilités respectifs.

Les progrès accomplis par rapport à certaines mesures ne ressortaient pas clairement des renseignements fournis.

Le Tableau 7 résume l'évaluation des progrès accomplis et le Tableau 8 présente l'évaluation détaillée.

Renseignements utilisés pour l'évaluation

Le Secrétariat a transmis ses commentaires à la Malaisie sur son Plan d'action national pour l'ivoire en juin 2013 et la Malaisie lui a soumis un plan révisé en août 2013. Le Secrétariat note avec satisfaction que ses remarques ont été prises en compte et que les mesures et les objectifs clairs décrits dans le plan révisé ont facilité la procédure d'évaluation.

Cette évaluation s'est appuyée sur le Plan d'action national révisé pour l'ivoire de la Malaisie, les mises à jour figurant dans le plan révisé et un rapport d'étape, en date du 15 novembre 2013, qui a été transmis au Secrétariat.

TABLEAU 7: Évaluation sommaire des progrès accomplis par rapport aux mesures prévues dans le Plan d'action national pour l'ivoire – MALAISIE

CATÉGORIE	AVANCÉE DE LA MISE EN ŒUVRE			
	Atteint pour l'essentiel	Sur la bonne voie	Difficile	Imprécis
1. Législation et réglementation	1.1 Renforcement des capacités pour ce qui est de			
2. Action de lutte contre la fraude, enquêtes et coordination interinstitutions au niveau national	2.1 Action de lutte contre la fraude aux points de 2.2 Collaboration interinstitutions au niveau			
3. Collaboration internationale en matière de lutte contre la fraude		3.1 Collaboration régionale 3.2 Collaboration internationale		
4. Vulgarisation, sensibilisation et éducation du public	4.2 Campagnes de réduction de la demande internationale			4.1 Activités de sensibilisation du public ?
5. Autres activités prioritaires	5.2 Renforcement des capacités de la lutte contre la 5.4 Gestion des stocks	5.5 Compétences en matière d'identification aux		5.1 Techniques médico-légales ? 5.3 Instruments d'enquête supplémentaires ?

TABEAU 8: Évaluation détaillée des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action national pour l'ivoire – MALAISIE

ACTION	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS ACCOMPLIS (et remarques)
CATÉGORIE 1: Législation et réglementation		
1.1 Renforcement des capacités des agents chargés de la lutte contre la fraude (identification des espèces, techniques d'enquête, poursuites et d'autres compétences connexes telles que étiquetage, marquage et inventaire)	ATTEINT POUR L'ESSENTIEL	<ul style="list-style-type: none"> Sept séminaires ou ateliers de renforcement des capacités couvrant diverse aspects de la lutte contre la fraude ont été organisés par des organisations nationales de lutte contre la fraude, y compris des ateliers sur les lois relatives aux espèces sauvages et à la foresterie, et des sur les activités CITES de lutte contre la fraude, des ateliers sur la gestion des pièces à conviction et l'ivoire pour le personnel des douanes et du <i>Royal Malaysian les douanes Department</i> (RMCD). À la lumière des activités signalées, l'étape prévue consistant à organiser trois séminaires de renforcement des capacités a été dépassée.
CATÉGORIE 2 : Lutte contre la fraude au niveau national: Action, enquête et national coordination interinstitutions		
2.1 Renforcement de l'action interinstitutions de lutte contre la fraude aux points de passage des frontières, aéroports et ports maritimes, notamment avec les agences suivantes: <i>Royal Custom, Royal Police, Malaysian Maritime Enforcement Agency et Department of Wildlife and National Parks</i> (DWNP)	ATTEINT POUR L'ESSENTIEL	<ul style="list-style-type: none"> L'action de lutte contre la fraude aux points de passage des frontières implique 61 agents chargés de la lutte contre la fraude du DWNP postés à 14 points de passage des frontières désignés, des agents de la RMCD postés à tous les débarcadères légaux et cinq postes de contrôle de l'unité de lutte contre la contrebande dans des sites transfrontaliers désignés. Cinq opérations sporadiques ont été menées à l'aéroport international de Kuala Lumpur, et trois dans l'État du Johor, au <i>Customs and Immigration Quarantine Complex</i> (CIQ) de Gelang Patah et à l'Aéroport international de Senai. Quarante-trois nouveaux postes de lutte contre la fraude et de poursuites judiciaires ont été créés au DWNP, et les attributions des agents CITES de la RMCD ont été actualisées dans les 16 administrations douanières de 12 États et quatre territoires fédéraux afin de préciser leurs responsabilités liées à la lutte contre la fraude dans le cadre de la CITES. Une réunion annuelle de coordination des services de gestion, scientifiques et de lutte contre la fraude établis en vertu de la Loi 686 a eu lieu les 3 et 4 octobre 2013. De nombreuses activités ont été menées et les étapes prévues ont été atteintes voire dépassées.
CATÉGORIE 3: Collaboration internationale en matière de lutte contre la fraude		
3.1 Collaboration régionale (Asie et ASEAN)	SUR LA BONNE VOIE	<ul style="list-style-type: none"> La collaboration régionale a été soutenue par la Malaisie lors de la réunion du Réseau de lutte contre la fraude en matière d'espèces sauvages de l'ANASE à Chiang Mai, Thaïlande, en juillet 2013, et un module sur les espèces sauvages destiné aux agents des douanes des pays membres de l'ANASE a été établi avec l'appui de TRAFFIC Asie du Sud-Est. Quatre opérations de surveillance de l'ivoire, qui ont abouti à trois saisies, avaient été menées par le RMCD au moment de la rédaction du dernier rapport. Des opérations conjointes quotidiennes (inspections à caractère aléatoire) menées à Padang Besar ont également été rapportées. On ne sait pas exactement s'il s'agissait d'opérations conjointe transfrontalières de lutte contre la fraude correspondant à l'étape prévue.

ACTION	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS ACCOMPLIS (et remarques)
		<ul style="list-style-type: none"> Les rapports signalent que certaines étapes précises concernant la collaboration régionale, telles que le nombre d'opérations lancées en un an, ont été dépassées, mais les progrès sont moins nets pour d'autres opérations.
3.2 International / inter-régional	SUR LA BONNE VOIE	<ul style="list-style-type: none"> Au nombre des séminaires et ateliers internationaux mentionnés figurent la participation au Symposium CITES-Banque asiatique de développement sur la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages tenu durant la CoP16 à Bangkok, Thaïlande, et la participation à des réunions de formation et de planification pré-opérationnelles pour l'Opération COBRA II, et la participation à l'opération elle-même. Afin de renforcer la collaboration internationale, la Malaisie a aussi participé à des ateliers et séances de formation du Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC), par exemple, l'atelier des spécialistes de l'ADN. La collaboration positive aux réunions internationales est soulignée. Il serait utile de disposer d'informations complémentaires sur la collaboration avec les Bureaux régionaux de liaison chargés du renseignement de l'OMD.
CATÉGORIE 4: Vulgarisation, sensibilisation et éducation du public		
4.1 Diffusion d'articles et de messages d'intérêt public pour renforcer la sensibilisation du public au commerce international des espèces sauvages	IMPRÉCIS	<ul style="list-style-type: none"> Des brochures, des banderoles et/ou des vidéos (aucun détail fourni) ont été présentés à l'aéroport international au Low Cost Carrier Terminal de Kuala Lumpur. Il semble qu'une certaine activité ait eu lieu au titre de cette étape mais la description est très générale et ne donne aucun détail sur l'activité.
CATÉGORIE 5: Activités prioritaires additionnelles		
5.1 Renforcer l'utilisation des techniques médico-légales	IMPRÉCIS	<ul style="list-style-type: none"> La Wildlife DNA Forensic Unit sera renforcée d'ici à septembre 2014. La participation de la Malaisie à la réunion internationale d'experts de l'ICCWC sur l'analyse ADN pour l'ivoire telle que relatée au titre de la Mesure 3.2 est indiquée. On ignore quels progrès ont été accomplis par rapport aux étapes intermédiaires, notamment en ce qui concerne la fourniture de nouveaux équipements et la création d'un nouveau poste à la Wildlife DNA Forensic Unit.
5.2 Renforcement des capacités de lutte contre la fraude	ATTEINT POUR L'ESSENTIEL	<ul style="list-style-type: none"> Deux cours de formation à la conduite des enquêtes ont été organisés par le DWNP pour améliorer les techniques d'enquête et le processus des poursuites, le premier avec 20 participants le 29 août 2013 et le second avec 10 participants le 22 octobre 2013. L'étape prévue consistant à organiser deux cours a été franchie, et les cours additionnels de renforcement des capacités visant à améliorer les compétences en matière d'enquête signalés au titre de la Mesure 1.1 ont également été indiqués.
5.3 Investigation	IMPRÉCIS	<ul style="list-style-type: none"> Il ressort des rapports que la lutte contre le blanchiment de capitaux sera incluse comme instrument d'enquête complémentaire et que l'utilisation de livraisons surveillées comme outil de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages sera examinée. On ne sait pas exactement quelles activités ont eu lieu ni si les étapes prévues ont été atteintes.

ACTION	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS ACCOMPLIS (et remarques)
5.4 Stock d'ivoire saisi/confisqué	ATTEINT POUR L'ESSENTIEL	<ul style="list-style-type: none"> • Tout l'ivoire saisi a été marqué et étiqueté, et des informations sur le niveau des stocks ont été transmises au Secrétariat CITES, conformément à la Résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP16). • En date de novembre 2013, 253 échantillons d'ivoire avaient été recueillis pour analyse ADN. • <i>Les progrès accomplis par rapport à cette mesure et le franchissement de certaines étapes ont été signalés.</i>
5.5 Spécialistes de l'identification et de la vérification dans des points de passage aux frontières	SUR LA BONNE VOIE	<ul style="list-style-type: none"> • Le renforcement des capacités en matière d'identification d'espèces menacées d'extinction inclut la formation 70 agents du RMCD à l'identification de l'ivoire en septembre 2013, en collaboration avec TRAFFIC, et de 11 agents du RMCD à l'identification des espèces menacées d'extinction en novembre 2013. • Vingt-huit agents du DWNP avaient été désignés en tant que spécialistes de l'identification en décembre 2013, mais l'achèvement de cette activité restait à confirmer au moment de la rédaction du dernier rapport. • <i>Les efforts positifs de renforcement des capacités efforts sont soulignés. Une mise à jour des activités menées à bien serait bienvenue.</i>

PHILIPPINES

Conclusions

Le Plan d'action national pour l'ivoire des Philippines compte huit mesures. Selon l'évaluation du Secrétariat, deux d'entre elles sont considérées comme 'menées à bien pour l'essentiel', une 'sur la bonne voie', quatre 'difficiles', et une 'imprécise'.

En particulier, les mesures de lutte contre la fraude au niveau national ont bien progressé. L'établissement Groupe d'opérations interinstitutions des Philippines sur l'ivoire [*Philippines Operations Group on Ivory (POGI)*] qui comprend des représentants de la police, des douanes, du département de l'Environnement et des Ressources naturelles, et du Bureau du Président des Philippines, revêt une importance particulière. L'attribution d'un budget de fonctionnement au POGI est également reconnue. Par ailleurs, des progrès ont été accomplis dans la gestion de l'ivoire confisqué et le prélèvement d'échantillons pour l'analyse ADN.

Tout en reconnaissant une intensification des efforts déployés pour lutter contre le commerce illicite de l'ivoire, il reste quelques défis à relever. Quatre des mesures prévues dans le Plan d'action national pour l'ivoire – liées à l'établissement de politiques, au renforcement des capacités et à la sensibilisation du public – dépendaient, au moment de la rédaction du dernier rapport, de la soumission et de l'approbation d'une proposition de financement adressée à la Banque asiatique de développement. Il semble que cela ait entraîné des retards dans la mise en œuvre; de plus, l'incertitude au sujet du financement implique que l'accomplissement de certaines étapes pourrait se révéler difficile. Le Secrétariat constate qu'il était prévu que les Plans d'action nationaux pour l'ivoire énuméreraient les activités susceptibles d'être menées avec les fonds disponibles au plan national et non pas censées dépendre de ressources externes supplémentaires.

Le Tableau 9 résume l'évaluation des progrès accomplis et le Tableau 10 présente l'évaluation détaillée.

Renseignements utilisés pour l'évaluation

Le Secrétariat a reçu un rapport d'étape des Philippines couvrant la mise en œuvre sur la période allant de juin à octobre 2013, et s'en est servie comme base pour son évaluation.

TABLEAU 9: Évaluation sommaire des progrès accomplis par rapport aux mesures prévues dans le Plan d'action national pour l'ivoire – PHILIPPINES

CATÉGORIE	AVANCÉE DE LA MISE EN ŒUVRE			
	Atteint pour l'essentiel	Sur la bonne voie	Difficile	Imprécis
1. Législation et réglementations			1.1 Enregistrement de l'ivoire et des produits de	
2. Mesures de lutte contre la fraude au niveau national-, enquête et coordination interinstitutions	2.1 Philippine Operations Group on Ivory (POG) 2.2 Destruction et rapatriement de l'ivoire saisi			2.3 Affaires pénales ?
3. Collaboration internationale en matière de lutte contre la fraude		3.2 Partage de l'information	3.1 Formation à la surveillance fondée sur le	
4. Sensibilisation et éducation			4.1 Séminaires politiques pour les ports maritimes et 4.2 Matériel didactique et d'Information	

TABLEAU 10: Évaluation détaillée des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action national pour l'ivoire – PHILIPPINES

ACTION	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS ACCOMPLIS (et remarques)
CATÉGORIE 1: Législation et réglementations		
1.1 Enregistrement de l'ivoire et des produits de l'ivoire conformément à la Rés. Conf. 10.10 (Rev. CoP16)	DIFFICILE	<ul style="list-style-type: none"> • L'établissement d'une politique d'enregistrement de l'ivoire a commencé, notamment par une analyse de l'expérience acquise en la matière par d'autres pays. Le rapport mentionne qu'une proposition de financement sera soumise à la Banque asiatique de développement (ADB) au début de 2014. • <i>La nécessité de trouver un financement externe pour finaliser la politique d'enregistrement de l'ivoire a retardé les progrès à cet égard. L'élaboration de la politique a été repoussée au 3^e ou 4^e trimestre et les fonds de l'ADB pour le projet n'avaient pas encore été confirmés au moment de la rédaction du dernier rapport.</i>
CATÉGORIE 2: Mesures de lutte contre la fraude, enquêtes et coordination interinstitutions au niveau national,		
2.1 Création et renforcement des capacités du <i>Philippine Operations Group on Ivory</i> (POGI) et formation du personnel de terrain du DENR à l'identification et au marquage de l'ivoire	ATTEINT POUR L'ESSENTIEL	<ul style="list-style-type: none"> • Le <i>Philippine Operations Group on Ivory</i> (POGI) a été créé par le décret spécial n°2013-354 du 21 juin 2013. Ce groupe est constitué de représentants de la police nationale, du Bureau du Président des Philippines, du Bureau des douanes et du ministère philippin de l'Environnement et des Ressources naturelles (DENR). Un budget opérationnel a été approuvé. • En date du 31 octobre 2013, le POGI avait mené deux opérations de répression de la fraude (à Tondo, Manille, le 3 juillet 2013, et à Lucena City le 21 juillet 2013) et appuyait d'autres actions de lutte contre la fraude. • La formation des agents du POGI, notamment à l'identification de l'ivoire, était prévue pour décembre 2013. • <i>Les étapes prévues par rapport à cette mesure ont été atteintes ou atteintes pour l'essentiel.</i>
2.2 Le rapatriement de l'ivoire confisqué placé sous la garde du gouvernement (DENR) vers le pays d'origine connu ou la destruction par incinération, si le rapatriement ne fonctionne pas	ATTEINT POUR L'ESSENTIEL	<ul style="list-style-type: none"> • 1552 pièces d'ivoire pesant plus de 4200 kg ont été détruites à Quezon City le 21 juin 2013, en présence de multiples organisations, ONG, services gouvernementaux et réseaux de médias locaux. Cet ivoire a ensuite été incinéré. • 428 échantillons d'ADN ont été prélevés sur les stocks avant leur destruction et ont été envoyés à l'université de Washington pour analyse. • Avant d'être détruit, l'ivoire en provenance du Kenya a été rapatrié dans ce pays. D'autres pays sources ont également été contactés pour savoir si le rapatriement de l'ivoire confisqué pouvait les intéresser. • <i>Les étapes prévues pour cette mesure ont été atteintes.</i>
2.3 Poursuivre l'instruction/le suivi des actions pénales engagées contre des trafiquants d'ivoire	IMPRÉCIS	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun rapport n'a été transmis à ce sujet. • <i>Cette mesure passe par une étape consistant à soumettre à la CITES des rapports sur le statut des dossiers lorsqu'il y a lieu.</i>

ACTION	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS ACCOMPLIS (et remarques)
CATÉGORIE 3: Collaboration internationale en matière de lutte contre la fraude		
3.1 Formation à la surveillance fondée sur le renseignement en collaboration avec INTERPOL	DIFFICILE	<ul style="list-style-type: none"> La formation à la surveillance fondée sur le renseignement en collaboration avec INTERPOL fera partie de la proposition de l'ADB mentionnée sous la Mesure 1.1. <i>Le calendrier prévu n'a pas pu être respecté en raison de la dépendance à l'égard de fonds de l'ADB pour la formation proposée et il semble peu probable que cette formation puisse être terminée avant avril 2014 conformément aux étapes précisées.</i>
3.2 Partage de l'information sur le commerce illicite de l'ivoire	SUR LA BONNE VOIE	<ul style="list-style-type: none"> Le 28 février 2013, un rapport ETIS a été soumis au Secrétariat puis transmis à TRAFFIC pour qu'il l'intègre à la base de données ETIS. <i>Cette mesure n'est évaluée que par rapport à l'étape en cours consistant à soumettre des rapports ETIS au Secrétariat selon le cas. Des étapes plus larges relatives à l'échange d'informations, et la compréhension d'autres activités d'échange d'informations seraient utiles.</i>
CATÉGORIE 4: Sensibilisation et éducation		
4.1 Conduite de séminaires sur les politiques nationales et internationales régissant l'ivoire pour les autorités des principaux aéroports et ports maritimes	DIFFICILE	<ul style="list-style-type: none"> Les politiques nationales et internationales liées à l'ivoire faisaient partie de la formation destinée aux agents du POGI signalée par rapport à la Mesure 2.1. D'autres activités visant à sensibiliser davantage aux politiques liées à l'ivoire devaient être intégrées dans la proposition de financement de l'ADB. <i>Les progrès accomplis par rapport à la formation des agents du POGI ont été relevés. D'autres formations semblent être tributaires de la proposition de financement de l'ADB. Cela risque de limiter la réalisation de l'étape de formation prévue pour le 30 juin pour 50 au moins des représentants des principaux services de lutte contre la fraude.</i>
<p>a. Production de matériel didactique et d'information (bâches)</p> <p>b. sur l'ivoire axés sur les politiques nationales et internationales</p>	DIFFICILE	<ul style="list-style-type: none"> Un premier lot de douze 'bâches' didactiques a été présenté à l'occasion de la destruction d'ivoire du 21 juin 2013. La production de bâches supplémentaires qui seront affichées dans les principaux aéroports et ports maritimes du pays fera partie de la proposition de financement de l'ADB. <i>À la lumière du rapport de mise en œuvre, la réalisation des étapes prévues semble dépendre de la réussite de la proposition de financement de l'ADB. Cette situation pourrait retarder la mise en œuvre. Il est peu vraisemblable que l'étape consistant à afficher 500 tâches dans les aéroports et ports maritimes et dans les bureaux régionaux du DENR d'ici à décembre 2013 soit atteinte à moins qu'une autre stratégie d'exécution soit adoptée.</i>

THAÏLANDE

Conclusions

Le Plan d'action national pour l'ivoire de la Thaïlande prévoit 10 mesures (dont deux qui ont été prévues aux fins de la présente). Dans l'évaluation du Secrétariat, deux mesures ont été considérées comme 'atteintes pour l'essentiel', deux 'sur la bonne voie', deux 'difficiles', et quatre 'imprécises'.

L'évaluation montre que plusieurs mesures sont en cours, comme la révision de la réglementation des déplacements du bétail, à la gestion du stock national d'ivoire, et aux activités de compilation et de suivi des informations sur les marchands d'ivoire.

Il semble également y avoir des difficultés. La Thaïlande a accompli des progrès limités par rapport aux modifications législatives prévues et la situation politique en Thaïlande a posé des problèmes de mise en œuvre. Les progrès accomplis concernant les mesures liées à la répression de la fraude et au suivi des données sur les marchands d'ivoire et des niveaux de commerces sont imprécis.

Le Secrétariat constate que certaines étapes prévues dans le Plan d'action national de la Thaïlande pour l'ivoire sont à plus long terme et ne devraient pas s'achever avant 2016 ou 2017. Sans disposer d'informations sur les étapes intermédiaires à atteindre pour réaliser ces étapes à plus long terme, il est parfois difficile d'évaluer si les choses avancent comme prévu. Il semble que certaines mesures aient été retardées, et le Secrétariat a adopté une approche prudente dans son évaluation de l'avancée de la mise en œuvre.

L'évaluation de l'avancée de la mise en œuvre est résumée dans le Tableau 11 et l'évaluation détaillée est présentée dans le Tableau 12.

Renseignements utilisés pour l'évaluation

Le Secrétariat a reçu un rapport d'étape de la Thaïlande couvrant la mise en œuvre jusqu'au 30 octobre 2013 et un rapport ultérieur sur l'avancée de la mise en œuvre au début de mai 2014. Les deux rapports ont servi de base à l'évaluation.

TABLEAU 11: Évaluation sommaire des progrès accomplis par rapport aux mesures prévues dans le Plan d'action national pour l'ivoire – THAÏLANDE

CATÉGORIE	AVANCÉE DE LA MISE EN ŒUVRE			
	Atteint pour l'essentiel	Sur la bonne voie	Difficile	Imprécis
1. Législations et réglementations connexes	1.3 Révision de la réglementation des		1.1 Révision de la loi sur les animaux de trait 1.2 Révision de la loi sur la protection de la faune	
2. Système de bases de données	2.1 Informations sur les commerçants	2.2 Données et marquage des stocks		
3. Système de suivi				3.1 Suivi des données sur les ? 3.2 Vérification et compilation des données ? 3.3 Préparation du rapport annuel ² ?
4. Lutte contre la fraude				(Aucune mesure prévue) ¹ ?
5. Campagnes de relations publiques		(Aucune mesure prévue) ¹ ?		

¹ Aucune mesure n'ayant été précisée, l'évaluation des progrès repose sur la description de la catégorie globale figurant dans le plan.

² Cette mesure ne devait pas encore être achevée au moment de la rédaction du présent document, et n'était donc pas encore mesurable.

TABLEAU 12: Évaluation détaillée des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action national pour l'ivoire – THAÏLANDE

ACTION	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS ACCOMPLIS (et remarques)
CATÉGORIE 1: Législations et réglementations connexes		
1.1 Révision de la Loi sur les animaux de trait [Draught Animals Act B.E. 2482 (1939)]	DIFFICILE	<ul style="list-style-type: none"> • Le Département de l'administration provinciale (DPA) en train de rédiger des modifications législatives visant à retirer les éléphants domestiqués de la Loi sur les animaux de trait après l'approbation de principe des modifications lors d'une réunion consultative. • Une nouvelle réglementation visant à introduire un nouveau système de livret individuel d'identification de l'éléphant a été rédigée par le Département de l'administration provinciale (DPA), après consultation avec les organismes gouvernementaux intéressés, et a été soumise pour examen au comité départemental concerné. • <i>Des progrès ont été observés. Selon le rapport, les modifications législatives proposées ont été retardées en raison de la situation politique en Thaïlande. Le plan prévoit que ces activités devront être achevées d'ici à mars 2015 (nouveau système de carnet) et à avril 2016 (nouvelle loi). Ces activités pourraient encore être réalisables mais le Secrétariat a prudemment évalué les progrès accomplis comme 'difficiles' car aucune étape intermédiaire n'est prévue dans le plan et il n'apparaît pas clairement dans quelle mesure les activités ont été retardées.</i>
1.2 Révision de la Wild Animals Reservation and Protection Act B.E. 2535 (1992)	DIFFICILE	<ul style="list-style-type: none"> • Cette activité se déroule parallèlement à la Mesure 1.1 visant à inscrire l'éléphant domestiqué comme "espèce protégée" au titre de la Loi actuelle sur les espèces sauvages. Des projets d'amendement ont servi de base à une audition publique en septembre 2013 et une consultation publique se poursuit sur le site web du Département des parcs nationaux, des espèces sauvages et de la conservation des plantes (DNP). • Le ministère des Ressources naturelles et de l'Environnement a accepté en principe d'inclure l'éléphant d'Afrique dans la liste des espèces protégées. La loi exige que cet amendement soit approuvé par un comité national qui ne sera pas établi avant la formation d'un nouveau gouvernement. • Des dispositions visant à réglementer la possession d'ivoire d'éléphant d'Afrique doivent également être rédigées (la loi actuelle ne réglemente que l'importation et l'exportation d'ivoire d'éléphant d'Afrique). • <i>Il ressort du rapport que les modifications proposées de la législation ont été retardées en raison de la situation politique en Thaïlande. Le plan prévoit que ces lois entreront en vigueur en mai 2016 (ajout en tant qu'espèce protégée) et décembre 2017 (ajout de dispositions visant à réglementer la possession). Ces activités pourraient encore être réalisables mais le Secrétariat a prudemment évalué les progrès accomplis comme 'difficiles' car aucune étape intermédiaire n'est prévue dans le plan et il n'apparaît pas clairement dans quelle mesure les activités ont été retardées. Le Secrétariat constate que cette mesure a été signalée comme sujet à d'éventuels retards avant l'établissement du Plan d'action national pour l'ivoire, comme le précise le document SC63 Doc. 18 Annexe 6.</i>

ACTION	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS ACCOMPLIS (et remarques)
1.3 Révision des règlements du Département du développement de l'élevage (DLD) sur le déplacement des animaux et de leurs carcasses s'agissant du marquage de l'ivoire brut en vertu de la Loi sur les épizooties	ATTEINT POUR L'ESSENTIEL	<ul style="list-style-type: none"> Le règlement visant à introduire un nouveau système de marquage de l'ivoire (en apposant l'aide de poinçons un numéro de série unique sur des défenses entières ou des morceaux d'ivoire brut) a été signé le 1^{er} mai 2014 par le Directeur général et était en cours de publication au journal officiel au moment de la rédaction du dernier rapport. <i>Les progrès signalés montrent que cette mesure a été menée à bien pour l'essentiel.</i>
CATÉGORIE 2: Système de base de données		
2.1 Compiler les informations des marchands d'ivoire et les vérifier	ATTEINT POUR L'ESSENTIEL	<ul style="list-style-type: none"> L'étude nationale sur les des marchands d'ivoire a été menée à bien. Au moment de la rédaction du dernier rapport (mai 2014) 205 détaillants, grossistes et sculpteurs d'ivoire étaient dûment enregistrés. Les provinces importantes pour le commerce de l'ivoire sont celles de Surin, Bangkok, Nakornswan, Burirum et Uthairatani. <i>L'étape consistant à mener à bien l'étude nationale a été atteinte.</i>
2.2 Compiler les données et marquage de l'ivoire confisqué	SUR LA BONNE VOIE	<ul style="list-style-type: none"> Un inventaire de l'ivoire confisqué a été établi et le marquage de l'ivoire est sur la bonne voie <i>Des progrès appréciables ont été réalisés. L'achèvement du marquage n'avait pas encore été confirmé au moment de la rédaction du dernier rapport.</i>
CATÉGORIE 3: Système de suivi		
3.1 Suivi des données sur les marchands d'ivoire et contrôle des marchands	IMPRÉCIS	<ul style="list-style-type: none"> Selon le rapport d'octobre 2013, les données sur les marchands d'ivoire étaient en train d'être compilées par le DNP ce processus devant s'achever en mars 2014. En outre, l'évolution du nombre de marchands d'ivoire est suivie de près. <i>Cette activité annuelle est prévue pour le premier trimestre de chaque année. Il ressort des rapports que le processus annuel a démarré mais son achèvement n'a pas encore été confirmé. On ne sait pas non plus exactement comment les données sont utilisées pour contrôler les marchands d'ivoire comme indiqué dans la description de la mesure elle-même.</i>
3.2 Vérification de la comptabilité des marchands d'ivoire et compilation des données sur le commerce de l'ivoire	IMPRÉCIS	<ul style="list-style-type: none"> Les rapports indiquent que les bureaux régionaux du DNP suivent en permanence le commerce de l'ivoire et vérifient la comptabilité des marchands d'ivoire, notamment concernant leurs stocks. <i>Cette mesure est indiquée comme une activité en cours, sans aucune étape prévue ni mesure requise à ce titre.</i>
3.3 Préparation du rapport annuel	IMPRÉCIS	<ul style="list-style-type: none"> Aucun renseignement n'a été fourni sur cette mesure. <i>Cette activité devrait être menée entre avril et juin de chaque année. Étant donné qu'il s'agit de la première année de mise en œuvre du plan, il n'est pas encore possible d'évaluer cette mesure.</i>

ACTION	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS ACCOMPLIS (et remarques)
CATÉGORIE 4: Lutte contre la fraude		
Aucune mesure prévue	IMPRÉCIS	<ul style="list-style-type: none"> De 2013 à avril 2014, les services thaïlandais de lutte contre la fraude ont détecté huit cas de contrebande d'ivoire, confisqué 109 défenses/morceaux d'ivoire brut et 1054 morceaux d'ivoire travaillé, pour un poids total de quelque 900 kg. Les saisies susmentionnées ont été notées avec satisfaction. Aucune mesure ni étape n'ayant été prévue pour cette catégorie, il est difficile d'évaluer les progrès accomplis.
CATÉGORIE 5: Public relation campagnes		
Aucune mesure prévue	SUR LA BONNE VOIE	<ul style="list-style-type: none"> Divers supports ciblant les touristes étrangers ont été produits, y compris des autocollants de mise en garde destinés aux boutiques vendant de l'ivoire, des brochures et des affiches en langues étrangères. En outre, des stands d'information publique présentant des vidéos en six langues ont été installés au marché du week-end de Chatujak. Les rapports mentionnent, sans toutefois les détailler, des campagnes visant à réduire la consommation interne d'ivoire et des initiatives destinées à convaincre les entreprises de ne pas vendre d'ivoire illégal. Les rapports font état d'une coopération avec les autorités aéroportuaires et l'Office du tourisme thaïlandais. Des progrès sont mentionnés par rapport aux activités ciblant les touristes étrangers. D'autres informations sur les activités précises menées pour tous les publics cible, et leur efficacité, seraient appréciées.

UGANDA

Conclusions

Le Plan d'action national pour l'ivoire de l'Ouganda prévoit 20 mesures. Selon l'évaluation du Secrétariat, cinq mesures sont considérées comme 'atteintes pour l'essentiel', cinq 'sur la bonne voie', trois 'difficiles' et sept 'imprécises'.

L'Ouganda a élaboré un plan ambitieux et complet couvrant un large éventail d'activités. De nets progrès ont été observés s'agissant de la mise en œuvre dans de nombreux domaines. La création de 80 nouveaux postes au sein de l'Unité de lutte contre la fraude basée sur le renseignement de l'*Uganda Wildlife Authority* constitue un progrès important et encourageant. Cette force supplémentaire a été déployée à travers le pays, y compris aux postes frontières et à l'aéroport international d'Entebbe pour renforcer les mesures nationales de lutte contre la fraude. Les rapports indiquent que depuis le déploiement de cette capacité supplémentaire, le taux de saisies a augmenté en Ouganda, avec de nombreuses saisies enregistrées en octobre et décembre 2013. La capacité de lutte contre la fraude est également soutenue par la mise en place d'une Équipe spéciale interinstitutions composée de représentants de la police, des douanes, d'INTERPOL, de l'*Uganda Wildlife Authority*, de l'Autorité de l'aviation civile, et de la Direction du renseignement militaire.

Il semble que les améliorations aux niveaux législatif et politique progressent bien. Une nouvelle politique nationale sur les espèces sauvages (*National Wildlife Policy*) a été approuvée par le Cabinet de l'Ouganda en mars 2014 et des modifications visant à renforcer la législation nationale sur les espèces sauvages sont en cours.

Certaines difficultés semblent toutefois exister. Les trois mesures prévues dans le plan et relatives au renforcement des capacités et à la formation – y compris la mesure essentielle consistant à renforcer les capacités afin de garantir la mise en œuvre effective du Plan d'action national pour l'ivoire de l'Ouganda – semblent dépendre de la capacité de ce pays d'obtenir des ressources extérieures pour la mise en œuvre. Des progrès limités ont été signalés par rapport à l'avancée de ces mesures et l'incertitude sur la question des ressources constitue un défi pour la mise en œuvre. Le Secrétariat relève qu'il était prévu que les Plans d'action nationaux pour l'ivoire énoncent les activités susceptibles d'être menées dans les limites des fonds disponibles au plan national et qu'ils n'étaient pas censés dépendre de ressources extérieures supplémentaires.

Les informations fournies n'ont pas permis d'évaluer les progrès accomplis par rapport à certaines mesures.

Le Secrétariat sait que d'autres activités liées à la mise en œuvre du Plan d'action national pour l'ivoire de l'Ouganda ne figurent pas dans les rapports d'étape. Le Secrétariat souhaiterait par conséquent souligner la demande faite l'année passée à l'*Uganda Wildlife Authority* et à l'Administration fiscale ougandaise (URA) de mettre un terme à la mise en vente de l'ivoire confisqué, ainsi que la visite rendue au Secrétariat CITES par Madame Maria Mutagamba, ministre du Tourisme, de la Faune et du Patrimoine, et sa délégation en mai 2014.

L'évaluation de l'avancée de la mise en œuvre est résumée dans le Tableau 13 et l'évaluation détaillée est présentée dans le Tableau 14.

Renseignements utilisés pour l'évaluation

Le Secrétariat a reçu un rapport d'étape de l'Ouganda au début de mai 2014. Ce rapport a servi de base à l'évaluation.

TABLEAU 13: Évaluation sommaire des progrès accomplis par rapport aux mesures prévues dans le Plan d'action national pour l'ivoire – OUGANDA

CATÉGORIE	AVANCÉE DE LA MISE EN ŒUVRE			
	Atteint pour l'essentiel	Sur la bonne voie	Difficile	Imprécis
1. Législation		<p>1.1 Révision de la <i>National Wildlife Act</i></p> <p>1.2 Élaborer des lignes directrices et des</p>		
2. Renseignement et lutte contre la fraude (échelon national)	<p>2.1 Renforcer le Service de lutte contre la fraude basée</p> <p>2.4 Créer une équipe spéciale nationale</p>	<p>2.3 Réfléchir à l'utilisation de chiens renifleurs</p>		<p>2.2 Personnel chargé de la lutte contre la fraude ?</p>
3. Coordination et collaboration (national et international)	<p>3.4 Échantillons d'ADN d'ivoire</p>	<p>3.2 Coopération et échange d'information au niveau régional</p>		<p>3.1 Collaboration en matière de lutte contre la ?</p> <p>3.3 Capacités en matière d'enquête internationale ?</p>
4. Sensibilisation	<p>4.1 Séminaires et ateliers interinstitutions</p>			<p>4.2 Matériel de sensibilisation ?</p> <p>4.3 Programme national de sensibilisation ?</p> <p>4.4 Liens avec les partenaires de ?</p>
5. Gestion de l'ivoire confisqué	<p>5.1 Stockage sécurisé de l'ivoire confisqué</p>	<p>5.3 Inventaires réguliers des spécimens d'espèces sauvages</p>		<p>5.2 Élaborer des procédures de stockage ?</p>
6. Formation et renforcement des capacités			<p>6.1 Capacités en matière de techniques d'enquête</p> <p>6.2 Capacité à mettre en œuvre un plan d'action</p> <p>6.3 Programmes de renforcement des capacités</p>	

TABEAU 14: Évaluation détaillée des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action national pour l'ivoire – OUGANDA

ACTION	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS ACCOMPLIS (et remarques)
CATÉGORIE 1: Législation		
1.1 Achever la révision de la Législation nationale pour les espèces sauvages (<i>National Wildlife Act</i>) pour combler les lacunes de la législation	SUR LA BONNE VOIE	<ul style="list-style-type: none"> • La Politique nationale sur les espèces sauvages (<i>National Wildlife Policy</i>) révisée a été approuvée par le Cabinet en mars 2014. • Les principes du projet d'amendement de la Loi sur les espèces sauvages (<i>Wildlife Act</i>) ont été adoptés par le Cabinet et le projet d'amendement est en cours d'élaboration. • <i>L'achèvement de la Politique nationale sur les espèces sauvage et les progrès enregistrés par rapport aux modifications de la législation ont été relevés.</i>
1.2 Formuler des lignes directrices et des réglementations pour donner effet aux dispositions de la loi ougandaise sur les espèces sauvages (<i>Uganda Wildlife Act</i>) afin de combler certaines lacunes et de résoudre des problèmes liés aux poursuites et à des sanctions plus sévères/dissuasives pour les auteurs de délits liés aux espèces sauvages	SUR LA BONNE VOIE	<ul style="list-style-type: none"> • Des projets de décrets et de règlements pour mieux intégrer les dispositions CITES dans la législation nationale relative aux espèces sauvages ont été finalisés et attendent l'approbation du Cabinet. • <i>Les étapes prévues exigent la mise en place des nouveaux règlements et décrets d'ici à la fin de juin 2014, ce qui est considéré comme réalisable.</i>
CATÉGORIE 2: Renseignement et lutte contre la fraude (échelon national)		
2.1 Renforcer le Service de lutte contre la fraude basée sur le renseignement de l' <i>Uganda Wildlife Authority</i> (UWA) afin de réfréner le commerce illégal des espèces sauvages en Ouganda	ATTEINT POUR L'ESSENTIEL	<ul style="list-style-type: none"> • Un service de renseignement de l'<i>Uganda Wildlife Authority</i> a été établi en mars 2013. Les 80 personnes engagées et formées à cet effet ont été déployées dans diverses régions du pays, y compris dans les postes frontières et l'aéroport international. • <i>La mesure prévue a progressé conformément aux étapes prévues. Il a également été constaté que depuis la mise en place du service de renseignement, le taux de saisies a augmenté en Ouganda.</i>

ACTION	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS ACCOMPLIS (et remarques)
2.2 Déployer du personnel chargé de l'application des lois sur les espèces sauvages aux principaux points de passage des frontières	IMPRÉCIS	<ul style="list-style-type: none"> • Au vu de l'activité signalée par rapport à la Mesure 2.1, le personnel a été déployé aux principaux points de passage des frontières. • <i>Certaines activités ont été signalées mais on ignore quels progrès ont été accomplis par rapport aux étapes prévues, par exemple des barrages routiers de contrôle sur les routes principales de la République démocratique du Congo et du Sud Soudan.</i>
2.3 Étudier la possibilité d'acquérir et de déployer des chiens renifleurs sur les principaux axes de transit	SUR LA BONNE VOIE	<ul style="list-style-type: none"> • Une proposition demandant 30 000 dollars pour créer une section canine au sein du service de renseignement a été acceptée par le Fonds pour l'éléphant d'Afrique. • <i>La première étape prévue pour cette mesure, à savoir, obtenir des fonds externes, a été atteinte.</i>
2.4 Créer une équipe spéciale nationale sur l'ivoire illégal et d'autres types de contrebande liée aux espèces sauvages	ATTEINT POUR L'ESSENTIEL	<ul style="list-style-type: none"> • Une équipe spéciale interinstitutions composée de représentant de la police, de l'<i>Ouganda Revenue Authority</i> (douanes), d'INTERPOL, de l'<i>Uganda Wildlife Authority</i>, de l'Autorité de l'aviation civile et de la Direction du renseignement militaire a été établie en avril 2013. À ce jour, elle ne s'est réunie que de façon sporadique. Plusieurs organisations se sont déclarées prêtes à soutenir ou à faciliter ses travaux et ces mesures sont actuellement mises en œuvre. • Le ministre de l'Intérieur a en principe accepté que l'<i>Ouganda Wildlife Authority</i> soit représentée au Comité de la sécurité nationale. • <i>L'équipe spéciale a été établie conformément aux étapes prévues.</i>
CATÉGORIE 3: Coordination et collaboration (aux niveaux national et international)		
3.1 Renforcer la collaboration avec d'autres services de lutte contre la fraude, y compris les douanes, la police, l'armée nationale, INTERPOL, et le LATF pour réfréner le commerce illicite de l'ivoire et d'autres types de criminalité liée aux espèces sauvages	IMPRÉCIS	<ul style="list-style-type: none"> • L'équipe spéciale décrite par rapport à la Mesure 2.4 renforcera la collaboration entre les institutions de lutte contre la fraude. • Aucune autre activité signalée n'était en rapport avec cette mesure. • <i>Les étapes prévues pour cette mesure consistaient à mener des opérations conjointes avec la police et le LATF. Le Secrétariat constate que l'Ouganda a participé à l'Opération COBRA II. Il est difficile d'évaluer les progrès sur la base des informations fournies.</i>

ACTION	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS ACCOMPLIS (et remarques)
3.2 Renforcer la coopération régionale et l'échange d'informations comme instrument pour réduire la criminalité organisée liée à l'ivoire	SUR LA BONNE VOIE	<ul style="list-style-type: none"> • Une solide coordination entre l'<i>Uganda Wildlife Service</i>, la police, les douanes, INTERPOL, le LATF et le Kenya Wildlife Service a été signalée. • Selon les rapports, le partage d'informations qui s'est déroulé, y compris la fourniture de renseignements au Kenya, à la Malaisie et au Sri Lanka a abouti à la saisie de chargements d'ivoire qui traversaient l'Ouganda. • <i>De bons progrès ont été accomplis par rapport au partage d'informations. La participation de l'Ouganda à l'Opération COBRA II est également notée avec satisfaction.</i>
3.3 Établir et conserver des capacités nationales pour appuyer les enquêtes internationales et nationales	IMPRÉCIS	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune activité particulière n'a été signalée par rapport à cette mesure. • L'établissement et la formation de l'Équipe spéciale par rapport à la Mesure 2.4, et l'amélioration du service de renseignement par rapport à la Mesure 2.1, aideront à édifier une capacité nationale pour appuyer les enquêtes internationales et nationales. • <i>Il est difficile d'évaluer les progrès sur la base des informations fournies.</i>
3.4 Fournir des échantillons d'ivoire confisqué en vue d'une analyse ADN pour établir son origine	ATTEINT POUR L'ESSENTIEL	<ul style="list-style-type: none"> • Des échantillons d'ADN ont été prélevés sur deux importantes saisies d'ivoire en octobre et décembre 2013, et sur 15 cornes de rhinocéros. Ces échantillons ont été soumis à l'université de Washington (ivoire) et à l'université de Pretoria (cornes de rhinocéros). • <i>Cette mesure a progressé conformément aux étapes prévues.</i>
CATÉGORIE 4: Sensibilisation		
4.1 Tenir des séminaires et des ateliers interinstitutions, en particulier avec les agences de lutte contre la fraude, les fonctionnaires de justice et d'autres services de sécurité, de sensibilisation à l'importance des espèces sauvages et à la nécessité de lutter contre l'abattage illégal et le trafic d'espèces sauvages	ATTEINT POUR L'ESSENTIEL	<ul style="list-style-type: none"> • Cinq ateliers de sensibilisation interinstitutions destinés à la police judiciaire, aux douanes et d'autres services de sécurité, ainsi qu'aux agents chargés de l'application des lois ont eu lieu depuis mai 2013 dans diverses régions, certains en collaboration avec le LATF. • Des séances de sensibilisation ont été organisées avec le personnel des douanes à l'aéroport international d'Entebbe et aux postes frontières. • <i>L'activité indiquée dans le rapport dépasse les objectifs établis.</i>
4.2 Produire/fournir du matériel de sensibilisation destiné à être exposé	IMPRÉCIS	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun des rapports soumis ne recoupait cette mesure. • <i>Il est difficile d'évaluer les progrès sur la base des informations fournies.</i>

ACTION	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS ACCOMPLIS (et remarques)
4.3 Concevoir et mettre en place un programme national de sensibilisation axé sur l'importance de la conservation des espèces sauvages	IMPRÉCIS	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun des rapports soumis ne recouvrait cette mesure. • <i>Il est difficile d'évaluer les progrès sur la base des informations fournies.</i>
4.4 Renforcer les liens entre l'UWA et les partenaires de développement existants, notamment pour lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages	IMPRÉCIS	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun des rapports soumis ne recouvrait cette mesure. • <i>Il est difficile d'évaluer les progrès sur la base des informations fournies.</i>
CATÉGORIE 5: Gestion de l'ivoire confisqué, y compris les stocks		
5.1 Renforcer la sécurité de l'ivoire confisqué	ATTEINT POUR L'ESSENTIEL	<ul style="list-style-type: none"> • Une chambre forte sécurisée a été préparée pour entreposer l'ivoire, avec des compartiments protégés par un mot de passe. • En collaboration avec la <i>Wildlife Conservation Society</i>, un consultant est sur le point d'être engagé pour aider à former le personnel en charge de la chambre forte. • <i>Des progrès considérables ont été accomplis et l'étape a été atteinte.</i>
5.2 Établir une procédure et mettre en œuvre la structure pour l'enregistrement des stocks d'ivoire	IMPRÉCIS	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun des rapports fournis ne recouvrait cette mesure. • <i>Il est difficile d'évaluer les progrès sur la base des informations fournies.</i>
a. Mener un inventaire régulier des spécimens d'espèces sauvages	SUR LA BONNE VOIE	<ul style="list-style-type: none"> • Un exercice d'inventaire des stocks nationaux a été mené à bien pour établir des points de repère et vérifier les quantités d'ivoire présentes dans stocks. • En collaboration avec la <i>Wildlife Conservation Society</i>, un consultant est sur le point d'être engagé pour aider à former le personnel au marquage des stocks d'ivoire entreposés dans la chambre forte. • <i>Des progrès ont été accomplis par rapport à l'inventaire. Au moment de la rédaction du dernier rapport on ne savait pas exactement comment le marquage des stocks avait progressé mais cette activité n'était pas censée s'achever avant juin 2014.</i>

ACTION	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS ACCOMPLIS (et remarques)
CATÉGORIE 6: Formation et renforcement des capacités		
6.1 Renforcer les capacités pour combler les principales lacunes dans la gestion des lieux des délits, le prélèvement d'échantillons (ADN), l'inventaire des stocks saisis et les techniques spécialisées d'enquête pour le commerce illicite de l'ivoire et les analyses médico-légales	DIFFICILE	<ul style="list-style-type: none"> • L'Ouganda a participé à deux grandes réunions internationales sur les stratégies de lutte contre le commerce illégale d'espèces sauvages, à savoir, le Sommet sur l'éléphant d'Afrique tenu au Botswana en décembre 2013 et la Conférence de Londres en février 2014. • Plusieurs propositions de financement destinées à soutenir le renforcement des capacités ont été menées à bien. • <i>La participation de l'Ouganda à des réunions internationales a été notée avec satisfaction. La participation de l'Ouganda à une formation sur la gestion de la scène de crime, durant le premier atelier international de formation au prélèvement d'échantillons d'ADN sur des rhinocéros (Afrique du Sud, 5-6 novembre 2013) a également été relevée. Le fait que l'activité de renforcement des capacités dépende de sources de financement externes introduit un élément d'incertitude quant à la réalisation des étapes prévues.</i>
6.2 Établir les capacités requises pour la mise en œuvre durable du plan d'action	DIFFICILE	<ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs propositions de financement ont été finalisées pour le renforcement des capacités. • <i>Le fait que le renforcement des capacités dépende de sources de financement externes introduit un élément d'incertitude quant à la réalisation des étapes prévues.</i>
6.3 Concevoir et mettre en place des programmes complets de formation et de renforcement des capacités	DIFFICILE	<ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs propositions de financement ont été finalisées pour le renforcement des capacités. • <i>Le fait que le renforcement des capacités dépende de sources de financement externes introduit un élément d'incertitude quant à la réalisation des étapes prévues.</i>

RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE

Conclusions

Le PANI de la République-Unie de Tanzanie compte 19 actions. Dans la présente évaluation, quatre actions ont été cotées 'substantiellement réalisées', sept 'en bonne voie' de réalisation, deux 'difficiles' et six 'peu claires'.

La République-Unie de Tanzanie a soumis un PANI ambitieux avec un large éventail d'actions comprenant le suivi des populations de faune sauvage et la conservation communautaire parallèlement aux actions relatives à la lutte contre la fraude. Les rapports indiquent que des progrès substantiels ont été faits dans la réalisation de nombreuses activités vis-à-vis desquelles le pays s'est engagé.

Le Secrétariat souhaite tout particulièrement souligner le renforcement de la capacité d'application des lois qui a résulté de l'acquisition ou de l'obtention de nouveaux équipements de patrouille ainsi que les progrès qui ont été faits vers l'étape clé difficile de recrutement de près de 1000 guides de chasse. L'activité d'étude des principales populations d'éléphants est également notée de même que les bons progrès réalisés concernant la conservation communautaire et les activités d'information et de sensibilisation.

Des progrès ont également été faits concernant les actions relatives à l'amendement de la législation nationale sur les espèces sauvages et les règlements connexes bien qu'apparemment certaines d'entre elles ne seront probablement pas terminées dans les délais prévus.

La vaste gamme d'activités établies dans le cadre du PANI rend le processus d'établissement des rapports intense et le Secrétariat souhaite féliciter la République-Unie de Tanzanie pour ses efforts en matière d'établissement des rapports. Pour certaines actions, les rapports ont été irréguliers, ce qui a rendu l'évaluation des progrès peu claire, en particulier pour les mesures d'application des lois. Il se pourrait que le peu de rapports à ce sujet soit dû au manque de ressources pour la mise en œuvre, sachant qu'une mise en œuvre intégrale de ce plan ambitieux pourrait nécessiter d'importantes ressources. Le Secrétariat observe que l'intention était que le PANI soit mis en œuvre avec les ressources nationales existantes ou des ressources nationales qui seraient mises à disposition dans le but de la mise en œuvre. Le Secrétariat observe également l'initiative récente entreprise avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) qui pourrait attirer des ressources importantes, notamment par l'intermédiaire du Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

Le Secrétariat a connaissance d'autres activités menées à bien par la République-Unie de Tanzanie, qui concernaient la mise en œuvre de son PANI mais ne sont pas intégrées dans les rapports sur les progrès. En particulier, le Secrétariat souhaite mentionner le *Sommet tanzanien sur les espèces sauvages en vue de mettre un terme à la criminalité liée aux espèces sauvages et de faire progresser la conservation des espèces sauvages: Appel à l'action* qui a eu lieu le 9 et le 10 mai 2014 à Dar es-Salaam et qui était accueilli conjointement par le Bureau du Président de la République-Unie de Tanzanie, le Ministère des ressources naturelles et du tourisme et l'*International Conservation Caucus Foundation (ICCF)*. Différentes actions ont été discutées à ce sommet de haut niveau, notamment la création d'une équipe spéciale interministérielle pour coordonner la formation et l'application des lois relatives aux espèces sauvages, le recrutement de 5000 gardes de plus avant 2018 et la création de l'Autorité tanzanienne pour les espèces sauvages (TAWA).

Les cotes de progrès sont résumées dans le tableau 15 et l'évaluation détaillée figure dans le tableau 16.

Information utilisée pour l'évaluation

Le Secrétariat a reçu trois rapports sur les progrès couvrant la mise en œuvre pour les périodes de juillet à octobre 2013, octobre à décembre 2013 et décembre à mars 2014. Les trois rapports ont été utilisés comme base de la présente évaluation.

TABLEAU 15: Résumé de l'évaluation des progrès des actions décrites dans le PANI – RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE

CATÉGORIE	COTES DE PROGRÈS			
	Substantiellement réalisée	En bonne voie	Difficile	Peu claire
1. Législation et règlements		<p>1.2 Règlements CITES pour Zanzibar</p>	<p>1.1 Amender la Loi sur la conservation des espèces sauvages</p> <p>1.3 Réviser les règlements sur la conservation des espèces sauvages</p>	
2. Application des lois	<p>2.3 Achat d'équipement de patrouille</p>	<p>2.2 Recrutement de guides de chasse</p> <p>2.9 Capacité de lutte contre la fraude aux points de sortie</p>		<p>2.1 Augmenter la couverture de la surveillance ?</p> <p>2.4 Système de renseignements ?</p> <p>2.5 Formation aux poursuites ?</p> <p>2.6 Célérité des poursuites ?</p> <p>2.7 Atelier interagences ?</p> <p>2.8 Conduite d'opérations spéciales ?</p>
3. Gestion de la base de données sur les stocks d'ivoire		<p>3.1 Enregistrement et marquage des stocks</p>		
4. Suivi et évaluation	<p>4.1 Recensement aérien et au sol des espèces sauvages</p>	<p>4.2 Études démographiques</p> <p>4.3 Carte génétique nationale</p>		

CATÉGORIE	COTES DE PROGRÈS			
	Substantiellement réalisée	En bonne voie	Difficile	Peu claire
5. Coopération transfrontalière		5.1 Coopération transfrontalière		
6. Sensibilisation et éducation du public	6.1 Campagne nationale de sensibilisation			
7. Conservation communautaire	7.1 Zones de gestion des espèces sauvages			

TABLEAU 16: Évaluation détaillée des progrès des actions décrites dans le PANI – RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE

ACTION	ÉVALUATION	Résumé des progrès (et commentaires du Secrétariat)
CATÉGORIE 1: Législation		
1.1 Amendement de la loi n° 5 de 2009 sur la conservation des espèces sauvages	DIFFICILE	<ul style="list-style-type: none"> Le rapport de décembre 2013 mentionne que le projet de législation a été soumis au Procureur général pour révision par les rédacteurs parlementaires. Il n'y a pas eu de rapport sur cette question depuis ce moment-là. <i>L'étape clé consistait à faire approuver la législation avant le 30 décembre 2013 et il semble improbable qu'elle ait été atteinte. D'autres informations à jour sur les progrès seraient utiles.</i>
1.2 Préparation de la mise en œuvre des règlements CITES pour Zanzibar	EN BONNE VOIE	<ul style="list-style-type: none"> Les commentaires du Secrétariat CITES sur le projet de législation d'application pour Zanzibar ont été reçus par la République-Unie de Tanzanie à la fin de janvier 2014. Une réunion conjointe avec le Secrétariat CITES en vue de finaliser le projet de règlements d'application est prévue. <i>Les progrès de cette action sont notés. Les commentaires du Secrétariat à la République-Unie de Tanzanie ont été retardés. Malgré ce délai, il reste possible de mener à bien cette action conformément aux étapes clés précisées.</i>
1.3 Examen des règlements 2005 (Application de la CITES sur la conservation des espèces sauvages)	DIFFICILE	<ul style="list-style-type: none"> Le rapport de décembre 2013 indique qu'un projet de législation a été soumis au Procureur général pour révision par les rédacteurs parlementaires. Il n'y a pas eu de rapport sur cette question depuis ce moment-là. <i>L'étape clé consistait à faire approuver la législation avant le 30 décembre 2013 et il semble improbable qu'elle ait été atteinte. D'autres informations à jour sur les progrès seraient utiles.</i>
CATÉGORIE 2: Application des lois		
2.1 Accroître la superficie surveillée à l'intérieur et à l'extérieur des aires protégées	PEU CLAIRE	<ul style="list-style-type: none"> Aucun rapport n'a été fourni concernant cette action. <i>Sur la base des informations fournies, les progrès sont peu clairs.</i>
2.2 Accroître le recrutement de guides de chasse	EN BONNE VOIE	<ul style="list-style-type: none"> Au moment du dernier rapport (mars 2014), 96 guides de chasse avaient été recrutés et 437 postes vacants publiés. <i>Une étape clé très ambitieuse de recrutement de 964 guides de chasse avant le 30 juin a été établie. Les progrès à ce jour sont impressionnants et il est encore possible que cette étape soit atteinte.</i>
2.3 Achat d'équipement de patrouille	SUBSTANTIELLEMENT RÉALISÉE	<ul style="list-style-type: none"> Vingt-huit véhicules tout-terrains ont été acquis et un hélicoptère a été donné par la Fondation Howard Buffett. Cinq cents nouvelles armes automatiques ont été achetées avant le délai fixé pour l'étape. <i>Toutes les étapes clés établies ont été atteintes ou dépassées.</i>

ACTION	ÉVALUATION	Résumé des progrès (et commentaires du Secrétariat)
2.4 Renforcer le système de renseignements sur le commerce illégal de l'ivoire	PEU CLAIRE	<ul style="list-style-type: none"> • Cette action concerne la formation du personnel aux techniques de collecte de renseignements, le recrutement d'agents de renseignements et l'amélioration du réseau de renseignements. Aucun rapport n'a concerné cette action. • <i>Sur la base de l'information fournie, les progrès sont peu clairs. Le Secrétariat sait que la République-Unie de Tanzanie est un des quatre pays d'Afrique de l'Est à utiliser actuellement le Système de suivi de la lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages (WEMS), une base de données centralisée pour la collecte de l'information sur la criminalité liée aux espèces sauvages.</i>
2.5 Former du personnel aux poursuites pour les cas concernant les espèces sauvages	PEU CLAIRE	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun rapport n'a été fourni concernant cette action. • <i>Sur la base de l'information fournie, les progrès sont peu clairs.</i>
2.6 Collaborer avec la Haute Cour et le Directeur du Ministère public pour accélérer les cas de braconnage en attente	PEU CLAIRE	<ul style="list-style-type: none"> • Une réunion a eu lieu le 7 février 2014 pour discuter des difficultés rencontrées dans les cas qui concernent les espèces sauvages. • <i>Les progrès dans le cadre de la réunion susmentionnée sont notés. Cette action n'a pas d'étapes clés précisées, ce qui rend difficile l'évaluation des progrès.</i>
2.7 Conduire un atelier inter-agences pour élaborer des stratégies de lutte contre le commerce illégal de l'ivoire	PEU CLAIRE	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun rapport n'a été fourni concernant cette action. • <i>Sur la base de l'information fournie, les progrès sont peu clairs.</i>
2.8 Mener des opérations spéciales	PEU CLAIRE	<ul style="list-style-type: none"> • Une opération à l'échelle du pays a été lancée le 2 octobre 2013. • <i>Les progrès grâce au lancement de cette opération à l'échelle du pays sont notés. L'étape clé consistait à mener des patrouilles antibraconnage dans tous les écosystèmes qui sont des bastions pour l'éléphant avant le 30 juin 2014. D'après les informations fournies, les progrès vers cette étape sont peu clairs. D'autres informations seraient utiles.</i>
2.9 Amélioration de la capacité de lutte contre la fraude aux points de sortie	EN BONNE VOIE	<ul style="list-style-type: none"> • Les rapports notent que des patrouilles régulières sont menées aux points de sortie. • La capacité de lutte contre la fraude a également été renforcée grâce aux activités menées dans le cadre des actions 2.2 et 2.3. • <i>Le Secrétariat note les progrès qui ont été accomplis en matière d'amélioration de la capacité de lutte contre la fraude. D'autres informations sur la formation menée à bien seraient utiles.</i>

ACTION	ÉVALUATION	Résumé des progrès (et commentaires du Secrétariat)
CATÉGORIE 3: Gestion de la base de données sur les stocks d'ivoire		
3.1 Renforcer la base de données sur les stocks d'ivoire par l'enregistrement et le marquage selon la source (mort naturelle, braconnage et contrôle par abattage sélectif)	EN BONNE VOIE	<ul style="list-style-type: none"> Le marquage de l'ivoire et la mise à jour de la base de données ont commencé fin décembre. <i>D'après les progrès à ce jour, il semble probable que cette étape visant à marquer l'ivoire et mettre à jour la base de données avant le 30 juin 2014 sera atteinte. Des informations plus actualisées seraient utiles.</i>
CATÉGORIE 4: Suivi et recherche		
4.1 Mener des recensements aériens et au sol de la faune sauvage	SUBSTANTIELLEMENT RÉALISÉE	<ul style="list-style-type: none"> Des études aériennes ont été menées dans l'Ambelosi Ouest Kilimandjaro, au lac Natron-Magadi, au Selous-Mikumi, dans le corridor de faune sauvage Selous Niassa, l'écosystème de Rungwa Ruaha et les fourrés d'Itigi. <i>Toute une gamme d'études ont été menées à bien. Le déclin de certaines populations d'éléphants est noté avec préoccupation.</i>
4.2 Mener une étude démographique des principales populations d'éléphants	EN BONNE VOIE	<ul style="list-style-type: none"> Des études démographiques ont été réalisées dans l'écosystème Selous-Mikumi et l'écosystème Rungwa Ruaha. D'autres études prévues semblent avoir été retardées en raison de pénuries de fonds. <i>Des progrès ont été faits et certaines études menées à bien. L'information sur les études qui ont été retardées conformément au programme global d'étude serait utile.</i>
4.3 Établir une carte génétique des défenses d'éléphants à l'échelle du pays	EN BONNE VOIE	<ul style="list-style-type: none"> Un appareil de séquençage de l'ADN a été acquis grâce à des ressources fournies par l'Allemagne et la collecte de défenses sur les éléphants morts, à l'échelle du pays, a commencé, en collaboration avec des partenaires allemands. <i>Les rapports notent l'absence de capacité interne à réaliser cette action. Les progrès accomplis grâce au partenariat avec l'Allemagne sont notés de manière positive.</i>
CATÉGORIE 5: Coopération transfrontalière		
5.1 Renforcer la coopération transfrontalière en matière de lutte contre le commerce illégal de l'ivoire	EN BONNE VOIE	<ul style="list-style-type: none"> Des réunions de coopération transfrontalière trimestrielles ont été organisées, notamment une réunion entre la République-Unie de Tanzanie et la Zambie, du 17 au 20 septembre 2013. D'autres réunions prévues ont été retardées en raison d'un manque de financement. Les stratégies élaborées pour lutter contre le commerce illégal de l'ivoire, entre la République-Unie de Tanzanie et le Kenya, ont été utilisées durant l'Opération COBRA II. Un accord transfrontalier en matière de conservation entre le Mozambique et la République-Unie de Tanzanie a été mis en œuvre dans le cadre d'un accord de la Communauté d'Afrique australe pour le développement (SADC) pour le corridor Selous Niassa. La base de données WEMS est mise en œuvre dans le cadre d'un programme de collaboration avec la LATF. <i>On note des progrès concernant la coopération transfrontalière et le partage d'informations. Il est noté que les</i>

ACTION	ÉVALUATION	Résumé des progrès (et commentaires du Secrétariat)
<i>pénuries de financement peuvent limiter les progrès vers certaines étapes clés.</i>		
CATÉGORIE 6: Sensibilisation et éducation du public		
6.1 Mener une campagne d'éducation et de sensibilisation à la conservation à l'échelle du pays	SUBSTANTIELLEMENT RÉALISÉE	<ul style="list-style-type: none"> • Une campagne de sensibilisation du grand public à la lutte contre le commerce illégal de l'ivoire a eu lieu le 3 février 2014 lorsque le Ministère des ressources naturelles et du tourisme a accueilli une table ronde à laquelle étaient présents plus de 50 participants. • Le Président a inauguré un panneau d'affichage sur le commerce illégal de l'ivoire à l'aéroport international Julius Nyerere le 12 février 2014. • Des programmes d'éducation sont dispensés dans 2071 clubs scolaires Malihai, dont 297 ont été créés depuis juin 2013. • Vingt mille magazines ont été distribués dans tout le pays depuis juin 2013. • <i>La gamme des activités indiquées ci-dessus et les progrès vers les étapes clés précisées sont notés de façon positive.</i>
CATÉGORIE 7: Conservation communautaire		
7.1 Établir trois nouvelles Zones de gestion des espèces sauvages (ZGE) et faciliter l'obtention de droits d'utilisation des espèces sauvages par 21 ZGE afin de maintenir l'aire de répartition des éléphants et protéger les terres des villages, y compris les zones de migration, dispersion et les corridors	SUBSTANTIELLEMENT RÉALISÉE	<ul style="list-style-type: none"> • Deux nouvelles ZGE sont en train d'être établies. • Dix-huit ZGE ont acquis des droits d'utilisation avant mars 2014. • Entre juin 2013 et mars 2014, 13 600 000 Tsh. (8250 USD) ont été distribués en compensation à 16 familles dont des membres ont été blessés ou tués par des animaux à problèmes et 99 131 500 Tsh. (60 135 USD) ont été dépensés au profit de 811 familles dont les cultures ont été détruites par des animaux à problèmes. Dans le même temps, 1116 patrouilles hommes/jour se sont occupés du contrôle des animaux à problèmes. • <i>Les progrès importants pour atteindre les étapes clés sont notés de même que l'activité supplémentaire décrite. Le Secrétariat note aussi qu'il semble que la République-Unie de Tanzanie ait l'intention de réviser son PANI afin que cette activité soit divisée en deux actions, avec l'ajout d'une nouvelle action 'interventions en vue de prévenir les conflits homme-animaux'.</i>

VIET NAM

Conclusions

Le PANI du Viet Nam compte 21 actions. Dans l'évaluation du Secrétariat, 13 actions ont été cotées 'substantiellement réalisées', six 'en bonne voie' de réalisation et deux 'peu claires'.

Le Secrétariat note la gamme ambitieuse d'actions établies dans le PANI du Viet Nam et la nature positive de l'évaluation du Secrétariat, avec plus de la moitié des actions évaluées 'substantiellement réalisées'. En particulier, le Secrétariat se félicite des progrès réalisés pour réformer le cadre politique et législatif du Viet Nam en matière de conservation des éléphants et de réglementation du commerce illégal de l'ivoire, les sept actions énumérées étant cotées 'substantiellement réalisées' ou 'en bonne voie'. Tout cela comprend plusieurs décrets et directives du gouvernement ainsi que la mise en place d'un programme national pour la conservation de l'éléphant entre 2013 et 2020. Les progrès nets pour ces actions reflètent l'engagement, au plus haut niveau politique, en matière de lutte contre le commerce illégal de l'ivoire au Viet Nam.

Le Secrétariat a également connaissance d'autres activités relatives à la mise en œuvre du PANI du Viet Nam qui n'étaient pas intégrées dans les rapports sur les progrès. Le Secrétariat souhaite noter la Directive du Premier Ministre du Viet Nam du 20 février 2014 sur le *Renforcement de la direction et de l'application des mesures de contrôle et de protection d'animaux sauvages en danger, rares et précieux* qui reconnaît la menace grave que le commerce illégal des espèces sauvages constitue pour le Viet Nam. Le Viet Nam accueillera également la réunion du Réseau de lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages (WEN) de l'ASEAN à Hanoi en mai 2014.

Le Secrétariat est heureux de noter qu'il a reçu une demande officielle de mise en œuvre, dans le pays, des *Outils analytiques sur la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts du Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICWC)*. Le Viet Nam a également intégré les priorités CITES, notamment la lutte contre le commerce illégal des espèces sauvages, dans son projet révisé de Stratégie et Plan d'action national pour la biodiversité (SPANB), ce qui ouvrira des possibilités d'attirer un financement du Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

Les cotes de progrès sont résumées dans le tableau 17 tandis que l'évaluation détaillée figure dans le tableau 18.

Information utilisée pour l'évaluation

Le Secrétariat a reçu un rapport sur les progrès du Viet Nam qui couvre la mise en œuvre du plan jusqu'au 31 octobre 2013. Le rapport a servi de base à cette évaluation.

Le PANI bien structuré, préparé par le Viet Nam, contient des étapes et des activités claires, ce qui a aidé au processus d'évaluation.

TABLEAU 17: Évaluation détaillée des progrès des actions décrites dans le PANI – VIET NAM

CATÉGORIE	COTES DE PROGRÈS			
	Substantiellement réalisée	En bonne voie	Difficile	Peu claire
1. Législation et règlements	<p>1.2 Réviser la Directive interagences sur la criminalité liée aux forêts</p> <p>1.3 Programme national de conservation des éléphants</p> <p>1.4 Élaborer un décret sur une liste d'espèces prioritaires</p> <p>1.6 Réviser le décret sur les violations administratives</p> <p>1.7 Examiner la législation et les mandats actuels</p>	<p>1.1 Réviser le décret sur la protection des espèces</p> <p>1.5 Circulaire ministérielle sur les trophées de chasse</p>		
2. Renforcement des capacités de lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages	<p>2.1 Cours de formation pour le personnel chargé de la lutte contre la fraude</p> <p>2.2 Données et marquage des stocks</p>			
3. Enquête et réponses en matière d'application des lois	<p>3.1 Réunion WEN du Viet Nam</p> <p>3.3 Échantillons d'ADN - prélevés sur des saisies importantes</p> <p>3.5 Renforcement du contrôle aux frontières</p>	<p>3.2 Rapport à ETIS/MIKE</p> <p>3.4 Contrôle du marché local de l'ivoire</p>		
4. Renforcement de la coopération et partage de l'information		<p>4.1 Coopération aux enquêtes de l'ASEAN</p> <p>4.3 Protocole d'accord Viet Nam-Chine</p>		<p>4.2 Partage des renseignements ?</p>

CATÉGORIE	COTES DE PROGRÈS			
	Substantiellement réalisée	En bonne voie	Difficile	Peu claire
5. Lutte contre la corruption	5.2 Réunion d'un atelier multisectoriel sur la corruption			5.1 Collaboration avec le comité national sur la corruption ?
6. Gestion des stocks d'ivoire	6.1 Établir une base de données nationale sur l'ivoire 6.2 Élaborer une proposition en matière de sécurité des stocks d'ivoire			

TABLEAU 18: Évaluation détaillée des progrès des actions décrites dans le PANI – VIET NAM

ACTION	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires du Secrétariat)
CATÉGORIE 1: Législation et règlements		
1.1 Réviser le décret gouvernemental n° 32/2006/ND-CP sur la gestion et la protection des espèces aquatiques et forestières en danger, précieuses et rares	EN BONNE VOIE	<ul style="list-style-type: none"> • Au moment du dernier rapport, un projet final de décret avait été soumis au gouvernement pour approbation par le Ministre de l'agriculture et du développement rural. • <i>Les progrès de cette action sont conformes à l'étape établie. Des informations plus à jour permettraient de déterminer si le décret a été approuvé, depuis, par le gouvernement.</i>
1.2 Réviser la directive interagences sur le Guide d'application de certains articles du Code pénal à la criminalité en matière de gestion des forêts, protection des forêts et gestion des produits forestiers	SUBSTANTIELLEMENT RÉALISÉE	<ul style="list-style-type: none"> • Le Ministère de l'agriculture et du développement rural a approuvé la circulaire n° 40/2013/TT-BNNPTNT le 5 septembre 2013. Il est désormais clair que la possession de spécimens d'ivoire sans les documents CITES requis constitue un délit. • <i>La circulaire dont il est question concerne cette action et, en conséquence, les étapes clés ont été atteintes.</i>
1.3 Élaborer un programme national pour conserver l'éléphant au Viet Nam	SUBSTANTIELLEMENT RÉALISÉE	<ul style="list-style-type: none"> • Un programme national pour la conservation de l'éléphant au Viet Nam pour 2013 à 2020 a été approuvé par le Premier Ministre le 21 mai 2013. • <i>Les étapes clés ont été atteintes avant les délais.</i>
1.4 Élaborer le décret gouvernemental sur la liste d'espèces sauvages en danger, précieuses et rares méritant une protection prioritaire	SUBSTANTIELLEMENT RÉALISÉE	<ul style="list-style-type: none"> • Le gouvernement a approuvé le décret n° 160/2013/ND-CP sur la liste d'espèces sauvages en danger, précieuses et rares méritant une protection prioritaire le 12 novembre 2013. • <i>Toutes les étapes clés précisées pour cette action ont été atteintes.</i>
1.5 Élaborer une circulaire ministérielle sur la gestion des trophées de chasse	EN BONNE VOIE	<ul style="list-style-type: none"> • Le Premier Ministre a signé une décision interdisant l'importation de trophées de chasse de rhinocéros et d'éléphants au Viet Nam. • L'organe de gestion CITES rassemble des informations et la participation d'acteurs pour contribuer à l'élaboration d'une circulaire sur la gestion des trophées de chasse conformément à cette décision. • <i>L'exécution des actions a progressé conformément aux calendriers établis.</i>

ACTION	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires du Secrétariat)
1.6 Réviser le décret gouvernemental n° 99/2009/ND-CP sur la sanction contre les violations administratives dans le domaine de la gestion des forêts, de la protection des forêts et de la gestion des produits forestiers	SUBSTANTIELLEMENT RÉALISÉE	<ul style="list-style-type: none"> Le 11 novembre 2013, le gouvernement a approuvé le décret n° 157/2013/ND-CP qui amendait le décret n° 99/2009/ND-CP et établissait de nouvelles sanctions pour la criminalité liée aux espèces sauvages. Selon le nouveau décret, les violations de la loi sur les espèces sauvages sont passibles d'une amende administrative pouvant aller jusqu'à 25 000 USD. <i>Toutes les étapes clés précisées pour cette action ont été atteintes.</i>
1.7 Réviser la législation et les mandats institutionnels actuels concernant la réglementation du commerce de l'ivoire à travers tout le Viet Nam, pour identifier les obstacles aux poursuites et sanctions et faire des recommandations sur les révisions requises	SUBSTANTIELLEMENT RÉALISÉE	<ul style="list-style-type: none"> L'examen a été mené à bien et un projet de rapport était joint au rapport sur la mise en œuvre pour octobre 2013. <i>Les progrès vers la réalisation de cette action sont notés de façon positive. Des informations plus à jour sur l'examen seraient utiles.</i>
CATÉGORIE 2: Renforcement des capacités en matière de lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages		
2.1 Élaborer des cours de formation pour les douanes, l'armée des frontières, la police et les procureurs aux points de passage internationaux clés	SUBSTANTIELLEMENT RÉALISÉE	<ul style="list-style-type: none"> Au moment du dernier rapport (octobre 2013), cinq cours de formation avaient été organisés pour les douanes, la police, l'armée des frontières et les procureurs, chaque classe ayant réuni 30 à 40 participants. <i>L'activité décrite a dépassé l'objectif qui consistait à organiser deux cours de formation.</i>
2.2 Fournir à tous les postes principaux d'importation-exportation d'ivoire du matériel et des outils adéquats d'identification de l'ivoire	EN BONNE VOIE	<ul style="list-style-type: none"> Les douaniers des aéroports internationaux et des postes-frontière ont été formés et munis de matériel pour identifier l'ivoire et d'autres spécimens issus d'espèces sauvages. L'organe de gestion CITES collabore avec les autorités aéroportuaires afin de distribuer aux passagers, sur les routes sensibles, les règlements sur la gestion des espèces sauvages. <i>Il y a des progrès clairs pour cette action. On ne sait pas très bien si l'étape consistant à élaborer et promouvoir des outils en ligne a été atteinte car il n'y a eu aucun rapport sur cette activité.</i>

ACTION	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires du Secrétariat)
CATÉGORIE 3: Enquête et réponses en matière d'application des lois		
3.1 Réunion WEN du Viet Nam axée sur la lutte contre le commerce illégal de l'ivoire	SUBSTANTIELLEMENT RÉALISÉE	<ul style="list-style-type: none"> • Deux réunions du Réseau de lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages (WEN) du Viet Nam ont eu lieu et ont abouti à un plan d'action interagences pour la prévention de la criminalité liée aux espèces sauvages, en particulier les rhinocéros, l'ivoire et les tigres. • <i>L'exécution de cette action a bien progressé.</i>
3.2 Rapport à ETIS/MIKE	EN BONNE VOIE	<ul style="list-style-type: none"> • Au moment du dernier rapport, une base de données sur les saisies était en train d'être compilée avec des informations de la police et des douanes pour être communiquée au Secrétariat CITES dès qu'elle sera terminée. • <i>Le processus mis en place grâce à la mise à jour des données sur les saisies est noté.</i>
3.3 Prélever des échantillons de toutes les saisies importantes d'ivoire et mettre les échantillons à la disposition des laboratoires approuvés par la CITES pour analyse	SUBSTANTIELLEMENT RÉALISÉE	<ul style="list-style-type: none"> • Des lignes directrices sur l'échantillonnage de l'ADN ont été élaborées en collaboration avec le réseau TRACE. • Des échantillons ont été prélevés sur toutes les saisies d'ivoire et préparés pour analyse. • <i>Les étapes précisées pour l'action ont été atteintes.</i>
3.4 Améliorer le contrôle du marché local de l'ivoire	EN BONNE VOIE	<ul style="list-style-type: none"> • Le Premier Ministre a signé une directive pour améliorer les activités de lutte contre la fraude afin de contrôler le marché local de l'ivoire. • <i>L'importance de la Directive et l'appui de haut niveau souligné ci-dessus sont notés. Des informations sur les activités d'application des lois qui ont été réalisées seraient utiles.</i>
3.5 Renforcement des contrôles aux frontières à Mong Cai et Hai Phong	SUBSTANTIELLEMENT RÉALISÉE	<ul style="list-style-type: none"> • Une réunion des services pertinents de Mong Cai et Hai Phong a eu lieu afin d'élaborer un plan de travail annuel. • Deux cours de formation en vue d'améliorer les capacités de lutte contre la fraude dans la province de Quang Ninh (frontalière de la Chine) ont eu lieu. • <i>Les étapes précisées pour cette action ont été atteintes.</i>
CATÉGORIE 4: Renforcement de la coopération et partage de l'information		
4.1 Coopération avec d'autres pays de l'ASEAN en matière d'enquêtes sur la criminalité liée aux espèces sauvages et d'opérations de lutte contre la fraude	EN BONNE VOIE	<ul style="list-style-type: none"> • Deux cas de contrebande d'ivoire en provenance d'Afrique ont fait l'objet d'une enquête grâce à un échange de renseignements. • <i>Le Secrétariat note de façon positive les efforts déployés par le Viet Nam en matière de coopération internationale. La coopération du Viet Nam qui a organisé plusieurs réunions de l'ASEAN-WEN en mai 2014 est également notée.</i>

ACTION	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires du Secrétariat)
4.2 Amélioration de la fréquence des rapports et de l'échange de renseignements avec les ÉCOMESSAGES INTERPOL, le RILO de l'OMD, la LATF et les pays d'origine	PEU CLAIRE	<ul style="list-style-type: none"> • Des informations ont été échangées lors de la réunion annuelle de l'ASEAN-WEN qui a eu lieu à Chiang Mai, Thaïlande, du 3 au 5 juin 2013. • Aucun rapport spécifique n'a été fourni sur les renseignements soumis aux écomessages INTERPOL. • <i>La nature positive du partage de l'information qui a eu lieu par l'intermédiaire de l'ASEAN-WEN est notée mais les autres informations sur le partage sont peu claires. L'étape clé trimestrielle décrite comme 'nombre de rapports soumis' est difficile à évaluer.</i>
4.3 Promulguer le nouveau protocole d'accord entre le Viet Nam et la Chine sur la coopération concernant le commerce international des espèces sauvages	EN BONNE VOIE	<ul style="list-style-type: none"> • Au moment du dernier rapport, le protocole avait été préparé et attendait d'être signé. • <i>Des progrès considérables ont été faits. On ne sait pas clairement comment les étapes qui ont suivi l'établissement du protocole (p. ex., l'élaboration d'un plan de travail) ont progressé.</i>
CATÉGORIE 5: Lutte contre la corruption		
5.1 Participer au Comité directeur national anti-corruption (NACSC) pour attribuer une plus haute priorité au traitement de la corruption des fonctionnaires aux frontières	PEU CLAIRE	<ul style="list-style-type: none"> • Le rapport note que tous les services gouvernementaux ont établi des plans de lutte contre la corruption. • <i>Le rapport ne comprend aucune activité ayant trait aux étapes établies pour cette action et l'on ne sait donc pas clairement si elles ont été réalisées ni si le NACSC a participé à cette action.</i>
5.2 Organiser un atelier multisectoriel pour identifier les approches de traitement de la corruption dans le contexte transfrontalier	SUBSTANTIELLEMENT RÉALISÉE	<ul style="list-style-type: none"> • Un atelier multisectoriel dirigé par l'organe de gestion CITES, en tant que coordonnateur du WEN Viet Nam, était proposé pour décembre 2013. • <i>Le Secrétariat note qu'une table ronde a eu lieu à Hanoi le 24 mars 2014 pour renforcer la coordination des initiatives politiques clés en matière de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et faciliter une discussion sur les priorités à mettre en œuvre pour renforcer les efforts d'application des lois dans la lutte contre le trafic transnational des espèces sauvages.</i>

ACTION	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires du Secrétariat)
CATÉGORIE 6: Gestion du stock d'ivoire		
6.1 Établir une base de données nationale sur la gestion de l'ivoire	SUBSTANTIELLEMENT RÉALISÉE	<ul style="list-style-type: none"> • Les données pertinentes sur les stocks d'ivoire ont été rassemblées et mises à jour. • <i>Le rapport indique que les étapes ont été atteintes.</i>
6.2 Élaborer une proposition en vue d'établir un stock national, centralisé et sécurisé d'ivoire saisi	SUBSTANTIELLEMENT RÉALISÉE	<ul style="list-style-type: none"> • Le Premier Ministre a confié au Ministère de l'agriculture et du développement rural le soin d'établir un stock national pour mettre l'ivoire et d'autres produits issus d'espèces sauvages en sécurité. L'on recherche des donateurs possibles pour aider à construire le dépôt. • <i>L'étape qui consistait à soumettre une proposition au Ministre avant le 30 avril 2014 a été atteinte avant l'échéance.</i>